

UN LIBRARY

JAN 16 1980



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



PROVISOIRE

A/ES-6/PV.7

15 janvier 1980

FRANCAIS

Sixième session extraordinaire d'urgence

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 14 janvier 1980, à 15 heures

Président : M. SALIM (République-Unie de Tanzanie)
puis : M. MAVROMMATIS (Chypre)
(Vice-Président)

Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 2185ème à 2190ème séances,
du 5 au 9 janvier 1980 : projet de résolution 15/ (suite)

Déclaration du Président pour la clôture de la session

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Clôture de la sixième session extraordinaire d'urgence

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550, Alcoa Building, 866, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

80-60052/A

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 2185ème à 2190ème SEANCES, DU 5 AU 9 JANVIER 1980 : PROJET DE RESOLUTION (A/ES-6/L.1)

M. ESQUEA GUERRERO (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, l'Assemblée générale se trouve réunie en session extraordinaire, conformément aux dispositions de la résolution 377 A (V), pour traiter, cette fois-ci, de l'agression perpétrée contre l'un des pays Membres de notre Organisation.

Le fait même de la violation de la souveraineté d'un pays devrait susciter une inquiétude profonde parmi tous les peuples du monde; mais que cet empiétement sur l'indépendance et l'autodétermination soit le fait précisément d'un des pays liés par la Charte de San Francisco et qui est membre permanent du Conseil de sécurité, est un scandale incommensurable qui doit nous amener à réfléchir sérieusement sur la validité que nous accordons aux principes et aux normes de la coexistence pacifique, que nous nous engageons tous à respecter.

Il est donc regrettable et même paradoxal qu'il y a quelques semaines à peine, la Puissance même qui a commis l'agression contre le pays frère de l'Afghanistan, ait présenté un projet de résolution tendant à condamner la politique d'hégémonie dans les relations internationales. Nous constatons aujourd'hui que cette initiative n'était que pure hypocrisie.

La République dominicaine, qui, au cours du siècle actuel, a subi à deux reprises la violation de sa souveraineté par des troupes étrangères et a su recouvrer ses droits, est peut-être le pays le mieux placé sur le plan moral pour condamner l'invasion perpétrée par les forces soviétiques contre le pays frère de l'Afghanistan et demander le retrait immédiat de ces troupes du territoire afghan.

Il ne peut y avoir aucune justification ou explication pour ce fait honteux qui trouble la conscience universelle. La souveraineté, l'indépendance et l'autodétermination sont des principes dont rien, absolument rien, ne doit entamer le respect. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons garantir une paix stable et durable dans le monde entier.

nk/3

A/ES-6/PV.7

- 3/5 -

M. Esquea Guerrero (République
dominicaine)

Nous sommes persuadés que, face à cet acte diabolique, il n'y aura pas de demi-mesures et qu'en fin de compte, les pays qui respectent la Charte de notre Organisation et qui aspirent à la paix universelle réproveront par leur vote cet acte honteux perpétré contre l'humanité.

M. Esquea Guerrero (République dominicaine)

Ce qui est certain, c'est que la sixième session extraordinaire d'urgence pourrait être baptisée "Session extraordinaire d'urgence contre l'hégémonisme", car cet acte inqualifiable n'a d'autre motif que l'hégémonisme. Le désir de gagner du terrain et de convertir finalement l'humanité pousse les puissances hégémonistes à commettre de tels actes contre les peuples plus faibles, et les événements survenus en Afghanistan ne sont qu'une des manifestations de cette politique démoniaque.

A l'occasion de ce débat, il est bon de souligner qu'en raison de l'exercice du droit de veto, les petits pays du monde ne peuvent espérer obtenir que des résultats inefficaces et décevants. Comment est-il possible, dans ces conditions, de maintenir la paix mondiale? Peut-on véritablement envisager que l'Union soviétique vote pour une résolution qui va à l'encontre de ses intérêts? En définitive, il faut modifier l'institution du veto au Conseil de sécurité, sinon les principes sur lesquels se fonde l'Organisation ne seront jamais respectés.

Toutefois, comme le stipule la résolution 377 (V), si le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent, cela ne doit nullement empêcher l'Assemblée générale d'adopter des mesures énergiques, conformément à la Charte, et de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous ne saurions nous dérober à l'accomplissement de nos responsabilités, car ce serait préparer la disparition de cette Organisation.

Le moment est venu pour tous les peuples épris de paix de réagir fermement contre ceux qui tiennent compte uniquement de leurs propres intérêts, au mépris du droit d'autrui et de la coexistence pacifique.

M. BLUM (Israël) (interprétation de l'anglais) : Israël se joint à tous les pays de tous les coins de la terre, qui ont condamné sans ambiguïté l'invasion et l'occupation soviétiques de l'Afghanistan. Nous ne pouvons accepter les explications avancées par l'Union soviétique pour justifier ses actes qui, comme cela a été souligné à maintes reprises au cours de ce débat et au cours des délibérations du Conseil de sécurité, vont à l'encontre du bon sens, sans parler des normes fondamentales du droit international, qui sont reflétées dans la Charte des Nations Unies.

Israël partage l'appréhension exprimée par la majorité des Etats Membres de cette Organisation internationale face à l'intervention militaire perpétrée par l'Union soviétique en Afghanistan. Cette agression massive et flagrante aura à longue échéance des incidences sur l'équilibre fondamental du système international. De surcroît, la préoccupation d'Israël est plus immédiate et plus concrète car notre pays fait partie de la région géographique que l'Union soviétique a envahie brutalement. Nous faisons partie de la région qui, depuis de nombreuses décennies, a toujours fait l'objet de desseins expansionnistes de la part de l'Union soviétique. Notre région a été le témoin de la brutalité de l'Union soviétique qui cherche à promouvoir ses visées expansionnistes. L'expérience montre que lorsqu'elle le juge approprié, l'Union soviétique ne répugne nullement à violer les normes élémentaires de conduite entre Etats ou à interpréter arbitrairement et de façon détournée les buts et principes de la Charte et ses dispositions. Lorsque sont en jeu ses ambitions hégémonistes et impérialistes, l'Union soviétique est disposée à ne tenir aucun compte des intérêts des Etats qui lui barrent la voie.

Plusieurs participants à ce débat, dont l'Union soviétique, ont cherché à détourner l'attention de la question dont nous sommes saisis. Mais ces manoeuvres de diversion ne lui serviront à rien. Nous savons que le seul objet de nos débats a trait à l'invasion et à l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique.

M. Blum (Israël)

L'invasion soviétique de l'Afghanistan est une source de préoccupation internationale toute particulière, étant donné que nous sommes en présence d'un acte flagrant d'agression perpétré par une super-puissance. La sécurité et la puissance soviétiques reposent sur une vaste armée et un arsenal gigantesque d'armes les plus perfectionnées, qui eux-mêmes s'appuient sur une puissance stratégique extraordinaire. Nombre d'Etats se contenteraient d'une parcelle de la sécurité dont jouit l'Union soviétique. Mais l'Union soviétique, après des décennies d'expansion et de consolidation n'est toujours pas satisfaite de sa puissance et semble continuer à chercher à s'entourer d'un cercle de satellites et de fantoches. Il importe peu à l'Union soviétique, dans ce processus, d'écraser l'indépendance des Etats, la liberté des nations et de bafouer les droits de l'homme de leurs peuples. De même, il semble importer peu à l'Union soviétique de saper la base même du système international qui a été élaboré laborieusement et chèrement - en termes humains et de ressources - depuis la deuxième guerre mondiale.

Certains Etats parmi nous ont des raisons concrètes de craindre les menaces extérieures d'ordre militaire. Pour ces Etats, le problème d'auto-défense et de sécurité est réel et grave. En comparaison, qu'a donc à craindre l'Union soviétique? Qui souhaiterait compromettre la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriales d'une puissance mondiale telle que l'Union soviétique? Elle dispose, pour faire sentir son poids, non seulement d'un dispositif de dissuasion militaire énorme, mais également d'un arsenal de moyens politiques et diplomatiques. L'Union soviétique s'est vu accorder au sein de cette Organisation une responsabilité particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le corollaire de cette responsabilité repose sur les droits particuliers conférés à l'Union soviétique en sa qualité de Membre permanent du Conseil de sécurité. Mais, après tout, ces privilèges n'autorisent pas l'Union soviétique à fouler au pied les droits des autres Etats.

M. Blum (Israël)

Comme de nombreux orateurs nous l'ont rappelé, c'est l'Union soviétique qui, au cours des années, a lancé au sein de cette organisation diverses initiatives dont le but était de prévenir toute intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats et l'emploi de la force dans les relations internationales. L'agression flagrante contre l'Afghanistan a mis a nu l'hypocrisie et le cynisme qui caractérisent les discours des représentants de l'Union soviétique et les idées qu'ils affichent. Les principes qu'ils prêchent avec tant de ferveur ne comptent plus lorsque les chefs du Kremlin décident d'imposer leur volonté et d'étendre leur emprise sur d'autres Etats.

M. Blum (Israël)

Certains participants à cette session extraordinaire d'urgence ont rappelé les actions soviétiques en Hongrie et en Tchécoslovaquie, intervenues en 1956 et 1968 respectivement. L'analogie n'est pas complète. Jusqu'à une date récente, l'Afghanistan était un pays indépendant, non aligné. Il a été tout d'abord la victime de la subversion soviétique et a ensuite été envahi par des dizaines de milliers d'hommes de troupe soviétiques, armés de chars et de canons et appuyés par des troupes aéroportées et des services de logistique. Cette manifestation la plus récente de l'agression et de l'expansionnisme soviétiques liée à l'arrogance insolente de l'Union soviétique face à la communauté internationale, nous amène à nous demander quel est le pays suivant sur sa liste.

A l'époque actuelle, l'indépendance et la liberté sont indivisibles. Tout Etat qui chérit sa souveraineté doit parler clairement. Tout pays doit faire entendre sa voix et protester.

Dans les années 30, le monde est resté passif lorsque les agresseurs d'une autre ère ont anéanti un Etat après l'autre. Le monde tout entier a payé le prix fort pour sa complaisance, sa passivité et son acquiescement aux actes des agresseurs.

Cette faute ne doit pas être commise de nouveau. Les nations du monde doivent agir pour mettre fin à l'agression et pour s'assurer qu'elles n'en paieront pas, une fois encore, le prix effrayant.

M. ROA KOURI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Cette sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale se réunit sous le signe douteux de l'explosion de colère intéressée. Les dirigeants des Etats-Unis font l'impossible pour réclamer devant l'opinion publique internationale le respect des institutions qu'ils ont traditionnellement violées par la force armée ou au moyen de complots ourdis par les Gouvernements successifs des Etats-Unis depuis la fin du XIXe siècle.

Au chorus des Américains s'unissent les voix des Pinochet coupables du génocide de leurs peuples, des traîtres de Pékin qui, il y a peu de temps, ont mis à feu et à sang le Viet Nam héroïque, et d'autres personnages du même acabit connus pour leur position réactionnaire et pro-impérialiste. Il y a aussi,

M. Roa Kouri (Cuba)

d'autre part, ceux, parmi lesquels figurent certains de nos amis très respectés qui mènent une politique incontestablement progressiste, qui, de bonne foi, pensent qu'il s'agit ici de questions qui touchent véritablement au problème de la souveraineté et de l'indépendance des peuples, sans y voir la duplicité de la ruse impérialiste.

Les agressions commises par Israël contre le Liban et les bombardements quasi quotidiens des camps de réfugiés palestiniens n'ont provoqué ni ne provoquent l'inquiétude des dirigeants américains; il en est de même des attaques lancées par les racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie perpétrées contre les peuples de l'Angola, du Mozambique, de la Zambie et du Botswana.

Les dirigeants des Etats-Unis ont, à maintes reprises, menacé les Etats arabes producteurs de pétrole d'agression militaire, et ont même parlé de créer des forces spéciales d'intervention et de mettre en place des bases militaires au Moyen-Orient et dans le golfe Arabe, pour assumer ainsi le rôle de gendarmes jadis confié au Shah d'Iran, remis sur le trône par la Central Intelligence Agency après qu'elle eut renversé le Gouvernement nationaliste de Mossadegh.

C'est pourquoi les paroles prononcées aujourd'hui par cette délégation qui s'érige en défenseur d'institutions qu'elle n'a jamais respectées et qu'elle a violées à maintes reprises nous répugnent.

Le Gouvernement des Etats-Unis, qui prétend qu'il y a eu intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et qui essaie de ramener les pays de la région à la condition de satellites de sa politique impérialiste, a demandé une réunion urgente du Conseil de sécurité et a monté une gigantesque campagne publicitaire qu'il mène tambour battant, prétendant qu'une nouvelle guerre froide est déclenchée, et proférant des menaces contre un autre Etat Membre des Nations Unies.

Pour Cuba, ce débat rend nécessaire une prise de position devant un dilemme historique. La grossière manipulation des événements qui se sont produits en Afghanistan par les impérialistes des Etats-Unis, qui essaient ainsi de profiter de l'occasion pour masquer leur appui cynique aux pires forces internationales, pour faire avancer leur politique belliqueuse, pour jeter un écran de fumée sur la crise politique et morale qui afflige leur pays, et pour lancer une fois de plus leurs attaques odieuses contre le socialisme, n'est qu'une manoeuvre mesquine.

M. Roa Kouri (Cuba)

Le droit des peuples à leur souveraineté n'est pas en jeu dans le présent débat. Cuba a toujours défendu ce droit, au prix de son propre sang. Mais lorsque l'on prétend, en son nom, défendre l'impérialisme sinistre qui a apporté à l'humanité la mort, l'oppression, le retard, la faim, la maladie et l'analphabétisme, Cuba dit non!

Jamais nous n'apporterons de l'eau au moulin de la réaction et de l'impérialisme. Jamais nous ne nous rallierons à ceux qui ont commis le génocide au Viet Nam, à ceux qui ont envahi le Mexique et lui ont arraché une grande partie de son territoire, à ceux qui ont débarqué en Amérique centrale, en Haïti et à Saint-Domingue pour défendre les intérêts de leurs monopoles et qui, il y a quelques années, sont revenus en République dominicaine pour empêcher le peuple d'accéder à la démocratie.

Nous ne voterons pas contre le socialisme ni avec les complices du sionisme qui assassinent les Palestiniens et prétendent démanteler la nation arabe. Nous refusons de figurer aux côtés de ceux qui ont appuyé l'Afrique du Sud et qui veulent mettre en place 572 nouvelles fusées atomiques supplémentaires contre l'Union soviétique. Parce que nous sommes profondément convaincus de la signification du socialisme et de l'impérialisme, parce que nous connaissons le rôle historique de l'Union soviétique et celui de l'impérialisme des Etats-Unis, nous votons contre cet impérialisme et contre sa politique; ce faisant, nous réaffirmons notre foi inébranlable dans le droit des peuples à leur souveraineté, à l'internationalisme et au socialisme, avenir véritable et définitif de l'humanité.

M. PALACIOS de VIZZIO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) :

Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre présidence de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Les événements récents qui se sont produits en Afghanistan constituent, de toute évidence, une menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Manifestement, le Conseil de sécurité n'a pas pu agir dans un domaine qui relève particulièrement de sa compétence en raison du veto d'un de ses membres permanents et malgré le fait que le projet de résolution présenté par les pays non alignés a reçu 13 voix positives. C'est pourquoi la Bolivie estime que la convocation de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est opportune et pleinement justifiée.

Les principes de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, du respect de l'autodétermination des peuples, du non-recours à la force ou à la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des Etats, qui reposent sur les normes les plus anciennes de la communauté internationale organisée, sont consacrés dans les Articles pertinents de la Charte, dans de nombreuses déclarations et résolutions de l'Assemblée générale, dans la Charte de l'Organisation des Etats américains ainsi que dans les instruments adoptés par d'autres organismes régionaux. De même, ces principes ont été réaffirmés dans la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement à la sixième Conférence au sommet des pays non alignés qui a eu lieu à La Havane et qui, de façon catégorique, a réaffirmé leur qualité d'éléments fondamentaux du mouvement des pays non alignés.

C'est pourquoi la violation de ces principes ne constitue pas seulement une atteinte aux normes les plus élémentaires de coexistence pacifique des Etats mais également une atteinte grave aux bases mêmes sur lesquelles repose l'Organisation des Nations Unies.

Cela signifie que, face aux événements qui se sont produits en Afghanistan, la communauté internationale, et particulièrement celle représentée par l'immense majorité des Etats qui croient au droit comme seul moyen civilisé de coexistence internationale, doit faire connaître sa position de façon unanime et sans équivoque.

M. Palacios de Vizzio (Bolivie)

La Bolivie, en tant que pays le plus gravement touché de l'hémisphère occidental par une agression qui viole justement ces principes, ne peut que donner son appui au projet de résolution qui lance un appel pour le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique de l'Afghanistan et demande le retrait immédiat, total et sans condition des troupes étrangères de ce pays.

M. KOMATINA (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La délégation yougoslave a clairement exposé au Conseil de sécurité le 7 janvier dernier, au cours du débat sur le point intitulé "La situation en Afghanistan et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales", la position yougoslave concernant le caractère inadmissible de l'intervention étrangère au moyen de forces armées ou de toute autre façon, ainsi que le caractère inacceptable de l'imposition d'une volonté étrangère sur des pays et des peuples indépendants.

Nous nous inquiétons vivement de la détérioration de la situation internationale dont les manifestations les plus aiguës sont le fait que les crises anciennes ne sont pas résolues et que de nouvelles crises éclatent; le recours toujours plus fréquent à la force ou à la menace de l'emploi de la force dans diverses parties du monde; et le fait que la détente est de plus en plus compromise, ce qui entrave la solution des problèmes internationaux cruciaux, conduit à une reprise de la guerre froide et met en danger la paix et la sécurité. La rivalité intensifiée entre les blocs et les grandes puissances, la politique de sphères d'intérêts, la course aux armements et le recours de plus en plus fréquent à la force sont les causes profondes de cette situation.

Tout récemment, nous avons été les témoins d'ingérences toujours plus fréquentes dans les affaires intérieures des Etats et d'interventions visant à contrecarrer le développement indépendant des peuples, notamment de ceux des pays non alignés.

Il y a eu un certain nombre d'interventions successives dans le monde. Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'une intervention en justifie une autre. Malheureusement, le monde est constamment menacé par des crises reflétant une tendance constante à imposer la force et à dicter sa volonté dans les relations internationales. Il est impérieux de s'opposer et de condamner toute intervention ou tout recours à la force qui compromet la détente et mène le monde au bord de conflits armés mondiaux. La crise en Afghanistan est un symptôme sérieux et un avertissement.

M. Komatina (Yougoslavie)

A cet égard, nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que l'on tolère l'agression israélienne contre le Moyen-Orient et les agressions brutales des régimes racistes en Afrique australe contre l'indépendance et la liberté des peuples de la région dont nous recevons des nouvelles inquiétantes concernant les tentatives visant à tourner les récents accords sur la Rhodésie et la prolongation du stationnement des troupes sud-africaines dans ce pays. Nous ne pouvons nous empêcher non plus d'attirer l'attention sur la crise grave en Asie du Sud-Est qui menace l'indépendance des pays non alignés.

Toutes ces interventions, pressions et recours à la force sont non seulement l'expression de la rivalité, de la domination et de l'hégémonie sur le plan régional mais aussi de la rivalité des blocs à l'échelon mondial.

A moins que cette marche des événements ne soit arrêtée, nous aurons à faire face à des dangers incalculables pour l'avenir pacifique de l'humanité. En tant que pays non aligné, nous pensons qu'il est indispensable de lutter énergiquement à l'Assemblée générale, avec les pays non alignés, contre les grandes puissances et la rivalité des blocs, contre la politique du recours à la force, la division et l'expansion des sphères d'intérêts et toutes formes d'hégémonie et de domination. Tous les peuples ont le droit et le devoir de déterminer leur propre destin. Nous ne pouvons accepter aucune raison pour justifier la privation d'un peuple de son droit souverain à déterminer son propre développement interne et sa politique étrangère, tout Etat Membre de l'Organisation ayant assumé l'obligation de respecter ce droit en tant que norme généralement acceptée des relations internationales.

M. Komatina (Yougoslavie)

L'Organisation mondiale devrait déployer des efforts accrus pour faire en sorte que les principes de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'égalité de droits, et du libre développement national et social soient strictement respectés et appliqués dans les relations internationales. Autrement, les principes mêmes sur lesquels est fondée cette Organisation pourraient être compromis. Cela devrait être la préoccupation de tous les Membres de la communauté internationale sans exception, et, particulièrement, l'obligation des grandes puissances, auxquelles la Charte a conféré la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La violation de ces principes est - comme l'a réaffirmé le sixième Sommet des pays non alignés -

"incompatible avec les obligations assumées par les Etats Membres des Nations Unies aux termes de la Charte des Nations Unies."

Les menaces croissantes à la paix et à la sécurité et le développement indépendant des pays font que la communauté internationale doit s'efforcer de faire de la détente un processus universel englobant toutes les régions du monde et garantissant la participation de tous les pays, sur un pied d'égalité, à la solution des grands problèmes. Si nous n'y parvenons pas, la détente ne sera qu'un écran dissimulant les rivalités de blocs au détriment, en premier lieu, des pays non alignés, au lieu de faire partie des efforts déployés par la communauté internationale en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous devons être des sujets actifs dans la lutte pour une conception de la détente qui contribuera à normaliser l'actuelle situation de tension en vue de garantir le développement pacifique, indépendant et sûr de chaque pays. Cela exige que nous ayons un sens élevé de nos responsabilités vis-à-vis de l'humanité et de la paix et, en conséquence, tous nos actes devraient être conformes à ces responsabilités.

La discussion actuelle à l'Assemblée générale et le débat qui a eu lieu au Conseil de sécurité, de même que tous les précédents cas d'infraction de ces droits à travers le monde, montrent que le premier objectif du non-alignement est la lutte pour la paix et la sécurité internationales, des relations internationales fondées sur l'égalité de droits et l'instauration d'un nouvel ordre

M. Komatina (Yougoslavie)

économique international politique et économique fondé sur l'égalité, l'estime et le respect mutuels pour tous les pays du monde, indépendamment de leur dimension, de leur orientation idéologique ou de leur position géographique. Sur cette base, le Mouvement non aligné a constamment renforcé et affirmé son caractère indépendant et antiblocs. Il est toujours parti du principe que, sans l'indépendance des pays, il ne saurait y avoir ni paix ni progrès dans le monde.

Pour cette raison, le sixième Sommet des pays non alignés, tenu à La Havane a estimé que les objectifs essentiels de la politique de non-alignement étaient les suivants :

"Préservation de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la sécurité des pays alignés; élimination de l'ingérence et de l'intervention étrangères dans les affaires intérieures et extérieures des Etats ainsi qu'interdiction de l'emploi ou de la menace de la force; renforcement du non-alignement en tant que facteur indépendant des blocs, et propagation de ses principes dans le monde; élimination de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'apartheid, du racisme, y compris le sionisme; ... appui aux mouvements de libération nationale qui luttent contre la domination coloniale et étrangère et contre l'occupation étrangère; élimination de toutes les formes d'expansionnisme, d'occupation étrangère, de domination et d'hégémonie; sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, et relâchement des tensions internationales... (A/34/542, par. 13)

Ces objectifs découlent des principes fondamentaux de la politique de non-alignement, à savoir le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence et de la non-intervention, la liberté de tous les Etats de déterminer leurs systèmes politiques, la lutte contre toutes les formes de domination, l'indivisibilité de la paix et de la sécurité, etc.

Ces principes mêmes ont permis à la politique et au mouvement non alignés de fournir une tribune appropriée et de prendre des mesures décisives en vue de résoudre les problèmes cruciaux du monde, et pour promouvoir une coopération

M. Komatina (Yougoslavie)

internationale équitable. Nous souhaitons réaffirmer ici encore que cela s'est manifesté récemment dans la région de l'Asie du Sud-Ouest par la désintégration du Pacte de la CENTO et par l'adhésion de l'Iran et du Pakistan au Mouvement des pays non alignés, ce qui a réduit considérablement la rivalité des blocs - qui visaient à créer des sphères d'influence - et a créé des conditions favorables à la coopération entre les Etats de cette région.

Nous croyons par conséquent que l'influence et l'action des pays non alignés devraient se faire sentir plus fortement dans les relations internationales pour défendre les principes de la Charte et la politique de non-alignement, qui sont essentiels aux relations entre les pays, indépendamment de leur dimension, de leur niveau de développement et de leur système social. Par conséquent, c'est une nécessité absolue pour notre époque que de mettre ces principes en oeuvre, d'arrêter le recours à la force, d'empêcher tout empiètement sur l'indépendance et la liberté des peuples et des pays et de garantir le droit inaliénable de tous les peuples à un développement autonome.

A cet égard, la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, réunie à Colombo, a souligné que l'attachement des non-alignés au principe de l'indépendance authentique des Etats, indépendamment de la souveraineté de pure forme, signifie que les non-alignés s'opposent à toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et repoussent résolument toute tentative visant à justifier l'ingérence étrangère sous quelque prétexte que ce soit, et d'où qu'elle vienne.

Comme nous l'avons fait récemment au Conseil de sécurité et dans toute situation analogue, nous appuyons les dispositions fondamentales du projet de résolution qui reconnaissent le droit du peuple d'Afghanistan à un développement libre et indépendant et réaffirment les principes fondamentaux de la Charte. En ce sens, nous appuyons également la demande de retrait immédiat des troupes étrangères de l'Afghanistan et la nécessité pour tous les pays de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays non aligné. Cela ouvrirait la voie à la stabilité en Afghanistan, et contribuerait grandement à promouvoir le processus de détente internationale et l'instauration de la paix dans la région et dans le monde dans son ensemble.

M. KOROMA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Nous partons du principe que l'Assemblée générale, en étudiant la situation en Afghanistan, a agi conformément à ses pouvoirs pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales lorsque le Conseil de sécurité, soit par négligence, soit en raison de l'incapacité ou du manque de volonté de la part de ses membres, a été incapable de s'acquitter de ses obligations internationales en tant qu'organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président, nous partageons avec vous l'opinion que vous avez exprimée, au début de cette session, lorsque vous avez déclaré qu'une menace à la paix et à la sécurité dans n'importe quelle partie du monde touchait directement la paix et la sécurité universelles, et qu'aucune nation ou groupe de nations ne pouvait se considérer à l'abri de tels événements.

Malheureusement, la situation actuelle en Afghanistan n'est pas un cas isolé. Au cours de l'année écoulée, les fondements moraux et juridiques de notre Organisation ont été mis à l'épreuve, et la paix et la sécurité internationales ont été ébranlées. Des conflits armés, des combats et l'effusion de sang se sont poursuivis sans interruption.

M. Koroma (Sierra Leone)

La Charte de l'Organisation, qui est destinée à préserver la paix entre les membres de la communauté internationale, a été violée de façon flagrante à plusieurs occasions, avec des conséquences graves pour la paix mondiale. Nous nous trouvons sur une pente dangereuse, et il est ironique que notre époque, qui a été dominée par le souci constant de réaliser la paix, ait été témoin de tant de conflits violents. Telle est la situation qui, aujourd'hui en Afghanistan, fait peser un grave danger sur la paix mondiale.

La position de la Sierra Leone sur cette question n'est pas motivée par un désir de récrimination ni par le désir de condamner un Membre de notre Organisation. Nous ne pouvons nous identifier à ceux qui aimeraient assister à une recrudescence de la guerre froide pour pouvoir se livrer à des jérémiades. Nous ne pouvons non plus nous identifier à ceux qui font une distinction lorsqu'ils condamnent les interventions militaires de grandes puissances.

Nous sommes animés du désir de protéger et de défendre les principes de notre Organisation. Nous désirons également que l'Afghanistan, pays non aligné du tiers monde qui ne menace personne, puisse être en mesure de préserver sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale et que son peuple puisse, lui seul, déterminer son propre avenir.

Il est vrai que si le peuple afghan refuse de se laisser assujettir, la conquête de son pays sera minime et temporaire, mais il n'est pas moins vrai que sa résistance provoquera l'instabilité dans la région. Nous ne pouvons ni ne saurions accepter que la rivalité des superpuissances soit une raison suffisante pour qu'un petit pays sans défense soit déchiré et perde son indépendance.

La situation qui règne en Afghanistan met en relief les principes sur lesquels repose notre Organisation, et c'est dans cette perspective que nous devons étudier la situation. Le principe fondamental de la Charte est le maintien de la paix et de la sécurité. La Charte interdit également le recours à la force dans les relations internationales et consacre le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'égalité souveraine des Etats, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La paix et la sécurité internationales, par conséquent, ne sauraient régner dans une situation où un Etat a eu recours à ses forces armées pour se livrer à une intervention militaire contre un autre Etat. Il est donc inadmissible qu'un Etat Membre de l'Organisation,

M. Koroma (Sierra Leone)

voire tout Etat souverain, impose sa volonté à un autre Etat, quels que soient sa situation géographique ou son statut politique. Le principe de la non-ingérence interdit à un Etat d'imposer son système politique ou social à un autre Etat. Tous les Etats Membres de l'Organisation doivent respecter ces obligations.

La délégation de la Sierra Leone, par conséquent, se joint à l'appel lancé à tous les Etats pour qu'ils respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le caractère non aligné de l'Afghanistan, ainsi qu'à l'appel pour le retrait immédiat des troupes étrangères de son territoire. Une réponse positive à cet appel de la part des intéressés permettra de rétablir la confiance et leur vaudra de nouveau la reconnaissance des nations qui ont lutté avec succès pour leur indépendance et leur liberté. En même temps, pour que l'Afghanistan et son peuple soient en mesure de vivre en paix, il est indispensable qu'il n'y ait pas d'ingérence dans leurs affaires intérieures, et ce d'où qu'elle vienne. Toute ingérence, à notre avis, serait contraire aux intérêts du peuple afghan et en ferait un pion dans la rivalité et l'affrontement des superpuissances.

A propos de cette question cruciale de l'occupation militaire étrangère, qu'il me soit permis d'évoquer la présence de troupes sud-africaines sur le territoire du Zimbabwe, sous prétexte de défendre les frontières. La prétention arrogante du dirigeant du régime de Pretoria à l'effet que l'Afrique du Sud n'acceptera pas l'avènement d'un gouvernement au Zimbabwe qui ne répondrait pas à ses vœux après les élections générales de février a des incidences très graves. Si des élections libres et justes ont lieu au Zimbabwe et si les efforts déployés à Lancaster House doivent être couronnés de succès, il est indispensable que les troupes sud-africaines soient retirées de la Rhodésie sans délai malgré les pressions qui seraient exercées sur Lord Soames par les hommes de main de Ian Smith en vue de l'occupation continue du Zimbabwe. Vu dans cette perspective, l'appel pour le retrait des troupes de l'Afghanistan n'est ni creux ni discriminatoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine. Je lui donne la parole, conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, une fois de plus il est très rassurant de voir un fils de l'Afrique, un citoyen d'un Etat membre du mouvement non aligné, une personnalité éminente qui a manifesté tant de qualités en dirigeant les travaux de la session ordinaire de l'Assemblée générale, il est très rassurant, disais-je, de vous voir présider les travaux de cette session extraordinaire d'urgence à un moment des plus critique. Nous sommes persuadés que votre prudence et votre expérience permettront à l'Assemblée de réaffirmer les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Lorsque nous avons fait inscrire le nom de l'Organisation de libération de la Palestine sur la liste des orateurs, nombre d'amis qui ont manifesté leur appui, voire qui se sont identifiés, à la juste cause et à la juste lutte du peuple palestinien ont exprimé une certaine surprise. Je tiens tout d'abord à dire clairement que notre but est d'exprimer notre inquiétude quant au sort de l'Organisation des Nations Unies et de son efficacité et quant à la nécessité de maintenir et de renforcer la foi en les Nations Unies et en leur crédibilité. Car, après de nombreuses années de souffrances et de négligence, le peuple palestinien a trouvé aux Nations Unies un refuge et une instance de recours pour obtenir justice. La libération d'une multitude de peuples du joug colonial et raciste, l'indépendance de nombreuses nations et leur entrée aux Nations Unies ont donné lieu à la structure actuelle de l'Organisation, structure qui reflète son universalité et, ce qui est plus important encore, ses nobles buts et principes. Les premiers mots de la Charte sont :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites..."

Pour les hommes et les femmes palestiniens, il s'agit au mieux d'un euphémisme. Les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à la vie, sont foulés aux pieds depuis plus de trente ans. La souffrance, la misère, les traitements inhumains et les campagnes barbares et criminelles pour éliminer les Palestiniens, y compris leur élimination physique, se poursuivent encore.

M. Terzi (OLP)

Je dois reconnaître ici que de nombreux Etats qui avaient appuyé la première mesure qui a abouti à ces souffrances et qui, j'en suis sûr, n'étaient pas pleinement conscients des desseins inhérents au sionisme et de son caractère, ont revu depuis lors leur position et, dans certains cas, s'identifient maintenant à notre juste cause. Je dois évoquer en particulier les pays socialistes d'Europe, d'Asie et d'ailleurs, ainsi que nos collègues qui sont membres du mouvement non aligné. Je tiens à dire avec fierté que les pays musulmans ont, dès le départ, adopté une attitude très ferme et se sont opposés activement aux desseins des sionistes.

Outre leurs desseins visant à expulser le peuple palestinien de la Palestine depuis qu'ils ont envahi et occupé le pays, les sionistes entendent créer des conditions belliqueuses, comme l'ont montré les trois dernières décennies. Ces conditions d'agression et de guerre ont été encouragées et financées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Je n'ai guère besoin de fournir des preuves à cet égard. On sait fort bien que des milliards de dollars des Etats-Unis sont consacrés à la machine de guerre israélienne.

M. Terzi (OLP)

En un sens, nous notons avec satisfaction que certains membres ont eu recours à cette Organisation pour s'efforcer de résoudre les problèmes par des moyens pacifiques et nous notons que la question à l'examen traite non seulement de la "situation en Afghanistan", mais aussi de "ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales". On suppose que la préoccupation réelle, ce sont les "conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

Nous avons espéré que le débat orienterait les mesures et les actions des Etats Membres et qu'il épuiserait toutes les méthodes d'approche possibles avant qu'une décision ou que des décisions ne soient prises. Mais il est maintenant clair qu'un membre, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, s'efforce d'utiliser l'Assemblée comme moyen de faire reconnaître ex-post facto et de faire appuyer par l'Assemblée générale des Nations Unies les mesures unilatérales adoptées par le Gouvernement des Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis a, en fait, adopté des mesures unilatérales et recherche actuellement une aide et un appui accrus auprès d'autres Etats, avant même que cette Assemblée ne prenne une décision quelconque - des mesures, ajouterai-je, qui reviennent à des sanctions économiques ou même à une guerre non déclarée. Le refus de l'atterrissage d'un avion civil, le refus des installations de l'aéroport après de nombreuses heures de vol au-dessus de l'Atlantique, forçant ainsi un avion transportant des civils à être détourné vers un pays voisin, qui a été, dans ce cas, plus raisonnable et plus humain, n'est qu'un exemple. Je ne mentionnerai pas les mesures adoptées par les Etats-Unis d'Amérique, qui ont abouti à la suspension de livraisons de céréales fourragères ou de denrées alimentaires. Franchement, nous nous inquiétons de l'avenir des Nations Unies. Encore une fois, ce sont les conséquences pour la paix et la sécurité internationales qui nous préoccupent. Les relations entre Etats, surtout les grands Etats sinon les très grands Etats, doivent être régies par les nobles principes de la Charte. Il importe de ne pas être sélectif lorsqu'il s'agit de questions vitales et graves. L'Assemblée est réunie aujourd'hui pour examiner la situation en Afghanistan. On ne saurait examiner cette question isolément. Ce n'est pas une analogie que je suis en train de faire, ni une tentative de rationalisation. Car, en juillet 1978, à Belgrade, Yougoslavie, les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont déclaré qu'ils :

M. Terzi (OLP)

"... condamnent la création, le maintien et l'extension de bases et d'installations militaires étrangères dans la région de l'océan Indien, telle Diego Garcia qui constitue une menace directe contre l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique des Etats de la région." (A/33/206, Annexe I, par. 139).

Dans la même déclaration, les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés :

"... sont vivement préoccupés par les déclarations émanant des milieux colonialistes et impérialistes qui menacent de recourir à la force contre les pays producteurs de pétrole, notamment ceux situés dans la région arabe du Golfe. Ils condamnent également toutes les mesures prises en vue de mettre à exécution ces menaces." (Ibid., par. 54).

Ces déclarations n'étaient pas accidentelles. Les eaux de l'océan Indien et du Golfe arabe ont été envahies. Comme nous le savons tous, l'Assemblée générale, en 1971, a déclaré l'océan Indien zone de paix. Pourtant, malgré cela, les Etats-Unis ont décidé d'envahir l'océan Indien et de créer des bases militaires mobiles agressives connues comme porte-avions équipés d'ogives nucléaires à des milliers de kilomètres des Etats-Unis. De même, des préparatifs ont eu lieu aux Etats-Unis pour mettre au point une force de frappe de 110 000 combattants, ayant pour mission de "saisir et protéger" les champs de pétrole. C'étaient là des cas de menaces directes pour la paix et la sécurité internationales et, à notre avis, ils auraient justifié la convocation du Conseil de sécurité pour que l'on demande le démantèlement de ces bases militaires agressives, ou plutôt le retrait immédiat des porte-avions.

Un nouvel élément est survenu dans la région avec la révolution islamique populaire glorieuse de l'Iran. L'"école de Washington" et les architectes de la domination mondiale ont été pris au dépourvu; la Pax Americana n'était plus sûre et les champs de pétrole étaient "menacés". Arnold Toynbee, le grand historien, a fait observer, une fois, que les tenailles qui serraient le monde arabe avec son pétrole avaient Israël et l'Iran de Riza Pahlevi comme pivots. Après la révolution du peuple iranien, les tenailles ne pouvaient plus avoir de prise, et l'Iran devait être remis sur le droit chemin, peut-être par l'intervention militaire. Le déploiement de porte-avions n'est qu'une indication - un

M. Terzi (OLP)

recours à la politique de la canonnière - mais, entre-temps, une base mobile flottante devrait être le substitut pour l'Iran. En même temps, les Etats-Unis ont cherché à renforcer l'autre pivot; ils ont annexé l'actuel Gouvernement égyptien à Israël et leur ont prodigué des milliards de dollars d'armes modernes, perfectionnées et mortelles. Il n'est pas surprenant qu'au dernier acte de la tragédie Sadate-Begin, annoncée comme une tentative de régler leurs divergences sur la façon de porter des coups au peuple palestinien et de piétiner ses droits, les deux hommes aient passé la plus grande partie de leur temps à l'élaboration de plans communs contre les peuples du Moyen-Orient, notamment l'Iran et l'Afghanistan, et à la meilleure façon de servir leur maître, les Etats-Unis d'Amérique, et de sauver la Pax Americana.

Mais les Etats-Unis semblent oublier que l'héroïque peuple iranien s'est libéré et n'a aucune intention de renoncer à son indépendance, tant politique qu'économique. L'Iran est maintenant membre du Mouvement des pays non alignés et ne fait plus partie du Central Treaty Organization (CENTO). Même si les Etats-Unis s'efforcent de provoquer l'héroïque peuple iranien, ils n'y réussiront pas, que ce soit par des sanctions ou autrement, et ils ne pourront pas non plus créer un prétexte pour recourir à une action militaire ou économique agressive.

L'histoire des Etats-Unis aux Nations Unies abonde en exemples d'obstruction des travaux de l'Organisation. Les vetos émis par les Etats-Unis pour protéger et défendre le régime raciste de Pretoria, tant en ce qui concerne la Namibie que l'apartheid, montrent le véritable concept américain de notre Organisation.

La question de Palestine, qui est au coeur du conflit au Moyen-Orient, le conflit arabo-sioniste, figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis plus de 33 ans. Les Etats-Unis ont, en fait, appuyé - et, dans certains cas, présenté - des résolutions, mais jusqu'à quel point les Etats-Unis ont-ils cherché à assurer l'application des résolutions sur les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit inaliénable de rentrer dans ses foyers, dont il a été expulsé, et de recouvrer ses biens, et son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté en Palestine? Les Etats-Unis ont opposé leur veto à des projets de résolution

concernant cette question au Conseil de sécurité à plusieurs reprises et ont menacé d'utiliser leur veto encore en août dernier, et lorsque l'Assemblée a décidé de demander une conférence pouvant mener à une paix juste, par un règlement global sur la base de l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, comme l'affirme la résolution 3236 (XXIX), les Etats-Unis ont encouragé ou - qui sait? - peut-être ourdi la méthode d'approche bilatérale qui a abouti aux accords de Camp David qui, je suis heureux de le dire, ont été déclarés invalides par l'Assemblée générale. Les Etats-Unis ont fait fi des résolutions des Nations Unies et ont activement conspiré pour les saper.

Et qu'en est-il de la position des Etats-Unis à l'égard des sanctuaires et des lieux saints, chrétiens et musulmans, de la ville sainte de Jérusalem et du sort des temples vivants de Dieu - les fidèles, musulmans et chrétiens? Dans tous ces domaines, les Etats-Unis continuent à encourager et à financer les desseins sionistes.

A leur réunion qu'ils ont tenue à Fez (Maroc), en mai 1979, les Ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique ont dénoncé :

"Les mesures continues d'annexion par la force et de judaïsation [de terres à Jérusalem], ainsi que les violations répétées des Saintes mosquées d'Al Aqsa et du Haram Al Ibrahim Al Charif et autres lieux saints en Palestine." (A/34/389, Annexe I, p. 9)

Les Ministres des affaires étrangères ont également dénoncé :

"l'attitude des pays qui fournissent assistance et armements à Israël ..."
(Ibid., p. 8)

Ce qu'ils dénonçaient n'était rien d'autre que les milliards de dollars des Etats-Unis qui sont détournés du Trésor américain pour encourager Israël à poursuivre ses desseins sionistes. Pour être plus précis, j'ajouterai que les musulmans du monde entier sont assez grands pour savoir reconnaître leurs amis de ceux qui ne le sont pas.

Le Gouvernement des Etats-Unis fait non seulement fi des décisions des Nations Unies, mais aussi de ses engagements bilatéraux. A titre d'exemple, il faut noter que, le 1er octobre 1977, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont fait une déclaration commune sur le Moyen-Orient. L'Organisation de libération de la Palestine a immédiatement déclaré que dans cette déclaration figuraient des éléments positifs et qu'elle se félicitait de cette initiative: mais, à notre vive déception, les Etats-Unis, en l'espace de quelques heures, sont revenus sur cette déclaration. Je voudrais donc lancer un appel aux Etats-Unis pour leur dire : "Veuillez bien ne pas vous servir des Nations Unies comme d'un moyen de promouvoir vos objectifs agressifs, et si vous comptez sur la communauté internationale pour faire régner la justice, vous devez faire preuve d'un esprit conséquent qui, sans discrimination, soit conforme aux valeurs morales et aux principes de la justice. Ne prononcez pas seulement de bonnes paroles, mais agissez de telle façon que nous puissions juger nous-mêmes de votre attitude et de votre politique. Les paroles mielleuses ne servent à rien; en dernière analyse, ce sont vos actes et vos engagements qui compteront".

M. Terzi (OLP)

Enfin, en septembre 1979, à La Havane (Cuba), les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, ont réaffirmé leur adhésion aux principes du mouvement. L'OLP saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à ces principes et, en particulier, aux principes suivants :

"Indépendance nationale, souveraineté et intégrité territoriale, égalité souveraine et libre développement social de tous les pays; indépendance des pays non alignés par rapport aux rivalités des grandes puissances ou des blocs et à l'influence qu'ils exercent et opposition à toute participation aux pactes et alliances militaires en découlant; lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, y compris le sionisme et toutes les formes d'expansionnisme, la domination étrangère et l'hégémonie; ...". (A/34/542, p. 9)

Nous voulons croire que cette Assemblée en examinant le point dont elle est saisie tiendra compte de la préoccupation que suscitent la paix et la sécurité - qui sont indivisibles - et la reflétera dans ses décisions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour prendre la parole dans ce débat.

Je souhaite informer l'Assemblée générale que, comme il est indiqué dans le document A/ES-6/2/Add.2, le Congo a effectué les paiements nécessaires pour abaisser ses arriérés au-dessous du niveau spécifié à l'Article 19 de la Charte.

L'Assemblée va passer au vote sur le projet de résolution qui fait l'objet du document A/ES-6/L.1. Je vais donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote. A cet égard, je rappelle à l'Assemblée la décision qui a été prise de limiter à dix minutes le temps imparti aux explications de vote que les représentants devront à faire de la place qu'ils occupent.

M. RABETAFIKA (Madagascar) : l'Ordre du jour spécifie que cette sixième session extraordinaire d'urgence est saisie de la "question examinée par le Conseil de sécurité de sa 2185ème à sa 2190ème séances, du 5 au 9 janvier 1980".

Entre autres déclarations faites à la 2185ème séance du Conseil, nous noterons, en particulier, celle du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan, qui s'opposait à la convocation du Conseil de sécurité et soutenait, en conséquence, que toutes les tentatives faites pour amener l'Organisation des Nations Unies à discuter de la situation en Afghanistan et de ses relations avec un pays ami sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte.

Cette position, ignorée par le Conseil, a été confirmée au début de la présente session. Dans un esprit ouvert, et en dehors de tout préjugé, l'Assemblée aurait dû examiner les protestations du représentant du Gouvernement de la République et du peuple afghans et prendre la décision conséquente d'arrêter la procédure mise en oeuvre contre la volonté du pays intéressé.

En passant outre, l'Assemblée a, en fait, donné au présent débat tous les traits d'une ingérence des Nations Unies dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Il y a une contradiction évidente entre les soucis exprimés ici, de vouloir défendre la souveraineté et l'indépendance de la République démocratique d'Afghanistan et la méconnaissance délibérée des objections légitimes que celle-ci a soulevées contre la tenue de la présente session.

La délégation malgache aurait une deuxième remarque à faire en ce qui concerne le recours à l'Article 8, paragraphe b), du Règlement intérieur, lequel - je m'empresse de le souligner - aurait pu trouver une meilleure application dans le cadre de la lutte contre l'apartheid et contre le colonialisme en Afrique australe et, notamment, à l'occasion des agressions flagrantes de l'Afrique du Sud contre ses voisins et en Rhodésie du Sud.

Nous reconnaissons que, conformément à la Charte, le Conseil de sécurité a le droit de demander la convocation de l'Assemblée générale en session extraordinaire. S'il avait convoqué la présente session en vertu de l'article 8 a) du Règlement intérieur, les Etats Membres auraient pu se prononcer d'une façon beaucoup plus définie, et sur les implications de la convocation, et sur les

M. Rabetafika (Madagascar)

responsabilités de l'Assemblée générale. Mais le recours à l'article 8 b) du Règlement intérieur ne pouvait que provoquer des appréhensions qui, malheureusement, semblent se justifier à la lecture du projet de résolution A/ES-6/L.1.

Je dirai d'emblée que la position de la délégation malgache sur certaines dispositions de ce projet ne peut souffrir aucune ambiguïté. Ma délégation note qu'on se réfère, dans ce projet, à quelques principes du non-alignement, qui sont parfaitement valables mais sélectionnés, et dont l'application à la situation en Afghanistan semble, pour le moins, être déviée. Toutefois, il existe certains paragraphes du dispositif, auxquels nous ne saurions nous associer et ce, d'autant moins, que le projet A/ES-6/L.1 est placé sous l'empire de la résolution 377 (V), mieux connue sous l'appellation de "L'Union pour le maintien de la paix". Celle-ci, on le sait, ouvre des possibilités d'intervention par les Nations Unies qui, dans le cas d'espèce, seraient des plus inopportunes, compte tenu de la position du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

Or, pour ne prendre que cet exemple, nous voyons que le projet de résolution actuel contient des dispositions concernant les réfugiés. Tant qu'il s'agit d'aide humanitaire, il existe parmi nous un consensus universel pour faire tout notre possible en vue de soulager la détresse des réfugiés, non seulement ceux d'Afghanistan mais aussi tous ceux qui sont dispersés de par le monde.

M. Rabetafika (Madagascar)

Mais le projet de résolution A/ES-6/L.1 va plus loin et lance, au paragraphe 5 de son dispositif, un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles apportent leur assistance en vue de créer les conditions nécessaires pour le retour volontaire des réfugiés afghans.

Quelles sont donc les parties concernées? Quel genre d'assistance est envisagé? Quelles sont les conditions à créer? Et pourquoi, en dehors du paragraphe 6 qui concerne l'assistance humanitaire, a-t-on jugé nécessaire de lancer un appel à des "parties concernées" non identifiées, pour apporter une "assistance" non spécifiée, en vue de créer des "conditions" que l'Assemblée n'a cherché ni à discuter ni à définir?

Il pourrait y avoir ici des risques d'interprétations abusives. Et rappelons-nous qu'au mois de juillet 1950, l'octroi d'une assistance militaire américaine à l'une des parties a été décidé sous le couvert d'une autorisation d'assistance de caractère global, le Conseil de sécurité ayant autorisé ex post facto l'envoi de contingents militaires en Corée.

Si les coauteurs voulaient, en vertu de la résolution "L'union pour le maintien de la paix", organiser une opération collective en Afghanistan, il aurait été légitime qu'ils nous en exposent la nature, les formes et les conditions, et l'Organisation des Nations Unies aurait pris une décision en connaissance de cause, et s'assurerait un mécanisme de contrôle sur de telles opérations.

Tel n'est pas, il me semble, l'objet du paragraphe 5 qui autorise, disons-le, sournoisement n'importe quelle partie qui se sentirait concernée à intervenir en Afghanistan selon son bon vouloir, en dehors de tout contrôle de l'Organisation des Nations Unies, mais en se prévalant du présent projet de résolution.

La révolution d'avril en Afghanistan ne manquant pas d'adversaires qui voudraient bien aller au-delà des simples débats politiques à l'Organisation des Nations Unies, on pourrait trouver, dans la référence à la résolution "L'union pour le maintien de la paix" un prétexte commode pour intervenir, ouvertement cette fois, dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

M. Rabetafika (Madagascar)

Nous ne voulons ni favoriser ni tolérer pareilles éventualités.

Quant au fond du problème, nous remarquons, dans ce débat, que tout se passe comme si le représentant du gouvernement intéressé n'avait pas apporté, devant l'Assemblée, les clarifications voulues sur les réalités de son pays. Il se vérifie ainsi, une fois de plus, qu'un jugement préconçu s'embarrasse très peu des faits de la cause.

Il n'est pas raisonnable de vouloir traiter l'histoire par tranches, de vouloir examiner la situation actuelle en Afghanistan isolément, sans considérer les développements intérieurs et extérieurs dont elle pourrait être la résultante.

Nul, en effet, ne peut contester la réalité des réactions violentes des intérêts que la révolution d'avril 1978 a contribué à remettre en cause. Nous savons que le pays est engagé dans un processus de consolidation, et nous savons aussi que l'instabilité qui caractérise cette région de l'Asie a ouvert des perspectives dangereuses, aggravées par les agissements des impérialistes et leur préparation à l'intervention ouverte, comme le prouve leur recherche de nouvelles bases, en contravention de la résolution 2832 (XXVI) sur l'océan Indien, zone de paix.

Les dirigeants de la République démocratique d'Afghanistan avaient certainement l'option de ne rien faire et de se laisser emporter par l'enchaînement inéluctable de ces facteurs, et il y en a peut-être parmi nous qui auraient applaudi à cette dernière éventualité.

Pour notre part, tout en partageant les soucis exprimés quant au respect du droit inaliénable du peuple d'Afghanistan à la souveraineté, à l'indépendance et à la libre détermination de son système politique, social et économique, nous reconnaissons et soutenons le droit de ce même peuple à défendre et à consolider les acquis de sa révolution, et à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les menaces qui pesaient et qui pèsent sur la cohésion et l'existence même de la nation afghane.

Le peuple afghan jouit du droit reconnu par l'Assemblée générale à tous les pays de faire appel à l'assistance d'un pays ou d'un groupe de pays chaque fois que sa souveraineté et son intégrité territoriale sont mises en danger. Tout comme l'Angola en 1975, le peuple afghan doit être aujourd'hui laissé à même d'exercer ce droit.

M. Rabetafika (Madagascar)

Nous ne croyons pas que les pays non alignés, en tant que groupe ou individuellement, soient revenus sur leur détermination de défendre ces droits et ces principes qui sont à la base de leur sécurité. Et nous nous élevons contre les insinuations faites au cours de ce débat selon lesquelles le Gouvernement de l'Afghanistan aurait dû renoncer à l'un quelconque des droits qui lui sont reconnus.

Malheureusement, la négation de ces droits du peuple afghan semble être reflétée par le projet de résolution A/ES-6/L.1 que la délégation malgache ne pourra pas appuyer pour toutes les raisons que je viens d'évoquer.

Avant de conclure, je voudrais essayer de lever un malentendu entretenu par la presse régionale occidentale. Il est vrai que certains des auteurs du projet de résolution appartiennent au groupe des pays non alignés. Mais il est vrai aussi qu'à aucun moment, le groupe ne s'est réuni ni pour étudier ce projet, ni pour l'approuver. Il n'a mandaté aucun pays ou groupe de pays pour agir en son nom, et le projet de résolution A/ES-6/L.1 ne peut donc pas être considéré comme un projet des pays non alignés dans leur ensemble.

Cette attitude des médias fait certainement partie de la campagne orchestrée par certains milieux occidentaux, campagne contre toute forme de révolution libératrice de l'homme et destinée à promouvoir le progrès social, surtout dans les pays en voie de développement qui refusent de rester dans leur état d'exploitation et de vassalité; campagne contre la cohésion du mouvement non aligné faussement sollicité dans un faux problème en vertu des principes mêmes du non-alignement qui, il y a quelques années encore, étaient voués aux gémonies par les pays occidentaux; campagne enfin contre la volonté des pays non alignés de lutter efficacement contre l'impérialisme et par les moyens qui leur semblent les plus appropriés.

Et ces mêmes milieux de se réjouir que les non-alignés et leurs principes, dont la vocation est cependant d'oeuvrer sans relâche contre la détérioration de la situation mondiale, soient utilisés pour attiser les cendres de la guerre froide, leur laissant ainsi la grave responsabilité d'endosser, d'une façon partisane, la confrontation que les milieux réactionnaires ont réveillée entre l'Est et l'Ouest.

Quant à nous de la République démocratique de Madagascar, nous nous refusons de nous prêter à ce jeu cynique et irresponsable.

M. TINOCO (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Nicaragua observe avec une inquiétude croissante les événements complexes qui se produisent en Asie méridionale. Le conflit en Iran, l'attitude de la réaction internationale en Afghanistan et la présence de forces soviétiques dans ce pays, les manoeuvres des forces navales américaines dans cette zone, le danger que représente la fourniture récente d'armes au Pakistan et, de façon générale, le renvoi de la conclusion de l'Accord SALT II, sont autant de faits qui menacent la paix du monde. Le Nicaragua, pays membre du mouvement des pays non alignés, réitère son adhésion au principe de la non-intervention et considère qu'il ne peut pas se prononcer sur des propositions qui ne reflètent pas les intérêts des pays non alignés, étant donné que le traitement partiel du problème n'aboutit pas à une solution.

Notre pays demande à ceux qui, aujourd'hui, tiennent entre leurs mains la sécurité du monde de réfléchir calmement. Le dialogue sans conditions est indispensable pour assurer le désarmement et l'établissement d'une paix stable et durable dans le monde.*

* M. Mavrommatis (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

M. CASTILLO ARRIOLA (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Guatemala n'a pas participé au débat général sur le point 5 de l'ordre du jour de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale; c'est pour cette raison que je tiens à expliquer le vote du Guatemala sur le projet de résolution contenu dans le document A/ES-6/L.1 concernant la situation en Afghanistan et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales, présenté par 22 Etats Membres.

Le débat a montré que la situation en Afghanistan cause une grande inquiétude à la communauté internationale, étant donné qu'il s'agit d'une invasion, d'une occupation et d'une agression armée contre l'Afghanistan, sans aucune justification légitime; l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de ce pays sont menacées et, de plus, son droit à décider de son avenir et de la forme qu'il souhaite donner à son gouvernement, sans coercition par les armes et sans ingérence extérieure, a été violé.

La République du Guatemala condamne ces faits qui vont ouvertement à l'encontre des normes de la Charte des Nations Unies et des résolutions fondamentales de l'Organisation, des traités multilatéraux et des principes de base du droit international.

Comme le dit le préambule de la Charte, les peuples des Nations Unies ont décidé de :

"... créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international."

Et pour parvenir à ce résultat nous nous sommes engagés :

"... à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun."

L'agression commise contre l'Afghanistan constitue sans conteste une violation de la Charte des Nations Unies et des obligations contractées, et va à l'encontre du principe de l'inadmissibilité du recours à la force à des fins d'hégémonie, contrairement aux intérêts communs.

M. Castillo Arriola (Guatemala)

Nous reconnaissons que le maintien de la paix et de la sécurité constitue une responsabilité inéluctable des Nations Unies et que l'Assemblée générale partage d'une façon générale cette responsabilité du maintien de la paix, et plus spécialement lorsque le Conseil de sécurité ne peut pas s'acquitter de ses obligations en l'absence des cinq votes positifs des grandes puissances lorsque celles-ci décident arbitrairement d'immobiliser le Conseil et de l'empêcher d'agir.

La délégation du Guatemala s'associe donc à ceux qui ont demandé la convocation de cette Assemblée extraordinaire d'urgence et votera en faveur du projet de résolution présenté, consciente qu'il n'est pas légitime de recourir au veto, notamment lorsqu'il s'agit d'une grande puissance qui essaie ainsi d'empêcher le Conseil d'agir contre des actes commis par ses forces armées, contrairement aux normes et obligations qu'elle s'est engagée à respecter.

Le Guatemala réaffirme sa foi dans les principes de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats et en la nécessité de protéger sur le plan international l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance des Etats; ces principes sont à la base du comportement de mon gouvernement dans ses relations internationales.

Pour ces raisons, nous voterons en faveur du projet de résolution, convaincus qu'il contribuera, ne serait-ce que moralement, au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales qui sont gravement menacées aujourd'hui du fait de la situation qui existe en Afghanistan.

M. KATAPODIS (Grèce) : L'invasion de l'Afghanistan par des troupes soviétiques est un événement lourd de conséquences graves et constitue une violation des principes fondamentaux de la Charte. La Grèce, qui a dû repousser plusieurs agressions étrangères au cours de sa longue histoire, ne peut qu'être sérieusement préoccupée par cet événement. Comme l'a déclaré le Premier Ministre, M. Karamanlis, devant la Chambre des députés le 9 janvier :

"Les événements de l'Afghanistan mettent en danger la paix de cette région du monde tout au moins. L'Union soviétique a envahi ce pays sans même sauvegarder les apparences. Les explications qu'elle a fournies ne peuvent convaincre personne qu'elle a agi pour écarter un danger quelconque. La détente a été sérieusement lésée par cette invasion. Nous voulons espérer qu'il sera possible d'arriver à un règlement de ce problème afin d'écarter des dangers plus grands qui pourraient prendre des dimensions imprévisibles."

Cette condamnation nous est pénible, car nous entretenons avec l'Union soviétique des relations amicales qui vont en s'améliorant. Toutefois, elle est conforme à un principe constant de la politique étrangère hellénique qui s'oppose à toute intervention ou menace d'intervention étrangère dans les affaires d'un Etat souverain, quelle qu'en soit la provenance. C'est un principe que nous avons appliqué dans tous les cas, et il y en a eu malheureusement plusieurs depuis la fin de la dernière guerre mondiale, où des pays puissants ont violé l'indépendance et l'intégrité territoriale de petits pays.

C'est pour ces raisons que nous allons voter en faveur du projet de résolution A/ES-6/L.1, dans l'espoir que l'Union soviétique, se conformant à l'appel de la grande majorité des Etats Membres de notre Organisation, retirera immédiatement et inconditionnellement ses troupes de l'Afghanistan, permettant ainsi à cette fière nation de résoudre ses problèmes internes selon la volonté de son peuple.

M. URQUIA (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Mon pays est l'un des 51 pays Membres des Nations Unies qui ont demandé la réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation qui s'est produite en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Une fois de plus, nous devons regretter que le recours au veto par l'un des membres permanent du Conseil de sécurité ait paralysé le Conseil, malgré la position et les votes de 13 de ses 15 membres qui s'étaient prononcés pour une résolution défendant un peuple victime de l'agression, bien que son pays soit l'un des membres fondateurs du Groupe des pays non alignés.

M. Urquia (El Salvador)

El Salvador, un petit pays de l'Amérique latine, a été tout au long de son histoire et surtout en 1928, pendant la sixième Conférence internationale américaine qui s'était tenue à Cuba, dans une situation qui le mettait en opposition avec les Etats-Unis d'Amérique, l'un des défenseurs les plus énergiques du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures des Etats, principe qui a été reconnu en fin de compte comme une norme positive consacrée par la Charte des Nations Unies, la Charte des Etats américains et bien d'autres instruments internationaux.

La tentative de justification formulée par le représentant de l'Union soviétique dans le discours qu'il a fait devant cette Assemblée le 10 janvier est un exemple sans pareil de la façon dont un gouvernement, responsable d'une violation scandaleuse des normes du droit international et en particulier des principes et des objectifs des Nations Unies, peut modifier et déformer les faits connus de tous et nous en donner une version arbitraire, essayant par là de faire croire non seulement aux membres de cette Assemblée générale mais à l'opinion publique mondiale qu'il a raison.

Mais cette tentative de justification s'est avérée tout à fait inutile. Les interventions de la quasi-totalité des membres du Conseil de sécurité, lorsque le Conseil a été saisi de la question, et les déclarations que nous avons entendues au cours du débat général à cette Assemblée et formulées par la majorité impressionnante de ses membres, sont la meilleure preuve que la communauté internationale ne se laisse pas prendre aux histoires qu'on vient lui raconter dans cette instance.

Pour notre délégation comme pour tant d'autres, il ne fait aucun doute qu'une des deux superpuissances - celle-là même qui, paradoxalement, a proposé lors de la récente session ordinaire de l'Assemblée générale l'examen de la question relative aux tendances hégémonistes de certains Etats -, il ne fait aucun doute, disais-je, qu'une des deux superpuissances a commis et continue de commettre des actions illégales qui prouvent ses desseins hégémonistes sur une région importante du monde, dans le cadre de son ambition de réaliser en fin de compte l'hégémonie mondiale.

M. Urquía (El Salvador)

D'autres pays que cette superpuissance ont eu la même ambition pendant des siècles, lorsqu'ils étaient guidés par des dirigeants aveugles qui se sont toutefois toujours heurtés à la résistance énergique et coordonnée des membres de la communauté internationale, à l'exception de ceux qui n'avaient ni la sagesse, ni la force, ni le courage de ne pas se laisser subjugué.

Il n'existe pas de code pénal international. Mais nous pouvons évoquer ici, par analogie irréfutable, des circonstances aggravantes pour la responsabilité criminelle auxquelles se réfèrent les codes nationaux, comme l'abus de pouvoir, circonstances qui, de toute évidence, concourent aux actes de ruse commis avec tant d'arrogance et de cruauté contre un pays relativement petit et faible par un des colosses de notre époque.

La conscience mondiale se révolte devant ces faits et attend les résultats de nos délibérations avec impatience.

Comme par le passé, la situation actuelle du peuple martyr d'Afghanistan est un test pour les Nations Unies.

Nous sommes certains que deux tiers sinon davantage des membres de notre Assemblée voteront en faveur du projet de résolution qui figure au document A/ES-6/L.1, projet conçu à notre avis en termes extrêmement modérés, bien que ce ne soit pas là une critique de notre part vis-à-vis de ses auteurs, car nous reconnaissons qu'il représente le seul moyen de réunir la majorité nécessaire, évitant ainsi un nombre considérable d'abstentions.

Telle est l'explication du vote positif que nous avons l'intention d'émettre en faveur du projet de résolution.

M. EMMANUEL (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation votera contre le projet de résolution qui figure au document A/ES-6/L.1 d'abord parce qu'elle reste persuadée que la présence des troupes soviétiques en Afghanistan est tout à fait conforme aux dispositions de l'Article 51 de la Charte relatif au "droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective".

Deuxièmement, le Traité soviéto-afghan de 1978 consacre ce droit qu'ont les Etats souverains indépendants, ce qui, à notre avis, réduit à néant toute accusation de violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du pays en question. L'Union soviétique a répondu à la demande du Gouvernement afghan pour l'aider à faire face à des actes de

M. Emmanuel (Grenade)

subversion. Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan, Shah Mohammad Dost, ces actes de subversion visaient à faire échouer les politiques et les programmes révolutionnaires progressistes du Gouvernement afghan.

Troisièmement, mon gouvernement est convaincu que les événements qui se déroulent en Afghanistan n'ont jamais constitué et ne constituent toujours pas une menace à la paix et à la sécurité internationales, sauf aux yeux des Etats décidés à faire renaître les pires moments de la guerre froide.

Nous sommes donc heureux de nous associer avec le Gouvernement afghan et avec les autres Etats qui ont critiqué la présentation de ce projet de résolution.

Enfin, ma délégation voudrait dire qu'elle condamne l'hypocrisie de certains Etats occidentaux Membres de cette Organisation, dont les forces se sont empressées, dans le passé, de défendre des gouvernements dans le but d'étouffer les aspirations authentiquement anti-impérialistes de leurs peuples, et maintenir au pouvoir, dans certaines parties du monde, des gouvernements arriérés. A leurs yeux, ces actes ne représentaient jamais une menace à la paix internationale. Nous savons que les Membres progressistes de cette Organisation voteront contre le projet de résolution.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République démocratique allemande s'oppose à toute ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre des Nations Unies. Le projet de résolution A/ES-6/L.1 vise à poursuivre la campagne diffamatoire lancée contre la République démocratique d'Afghanistan et l'Union soviétique ainsi que l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. En pratique, ce projet de résolution est une tentative visant à faire du peuple afghan un peuple sans défense face aux machinations impérialistes. En outre, ma délégation juge opportun d'appeler l'attention sur le fait que le dernier alinéa du préambule du projet de résolution à l'examen fait référence à une résolution de l'Assemblée générale qui avait été élaborée à la hâte par les milieux impérialistes aux jours les plus sombres de la guerre froide, en vue de justifier l'envoi de troupes d'intervention pour combattre le peuple coréen.

M. Zachmann (RDA)

Ma délégation est convaincue que le présent projet de résolution n'est pas de nature à faire avancer la cause de la paix mais renferme au contraire le danger de confrontation grave. Par conséquent, la République démocratique allemande votera contre le projet de résolution A/ES-6/L.1.

M. LEPRETTE (France) : Ma délégation votera en faveur du projet de résolution qui nous est soumis et cela pour deux raisons : d'une part, sur le plan politique, le texte est dans la ligne des préoccupations exprimées par le Gouvernement français et que j'ai moi-même exposées tant au Conseil de sécurité qu'à l'actuelle Assemblée générale extraordinaire; d'autre part, les dispositions que nous adoptons trouvent leur fondement dans les prérogatives que notre Charte attribue à l'Assemblée générale.

Ma délégation n'en est que plus à l'aise pour regretter, dans ces conditions, que le dernier paragraphe du préambule fasse mention, bien inutilement, de la résolution 377 A (V), dont on sait que nous la considérons comme illégale, car elle modifie les règles de compétence édictées par notre Charte. En conséquence, ma délégation, qui, pour cette raison, n'a pas été en mesure de parrainer la résolution, tient à rappeler de la manière la plus expresse les réserves formelles qu'elle a toujours formulées et continue d'exprimer à cet égard.

M. HEIDWEILLER (Suriname) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/ES-6/L.1, car elle estime que l'intervention militaire d'une superpuissance dans les affaires intérieures d'un pays en développement non aligné constitue non seulement une violation flagrante des principes de la Charte, mais aussi une atteinte des plus graves aux principes fondamentaux du mouvement non aligné. L'action à laquelle s'est livrée la superpuissance en question est également contraire aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier celles qui ont trait au principe du non-recours à la force.

Ma délégation ne saurait accepter l'argument selon lequel l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan a été le résultat d'appels réitérés à cette fin par l'ancien gouvernement de feu le Président Amin.

En émettant un vote positif, ma délégation se joint à tous ceux qui ont demandé à l'Union soviétique de mettre un terme à son intervention militaire en Afghanistan et de retirer ses forces armées de ce pays immédiatement.

M. AUGUSTE (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Mon pays, à l'origine, s'était associé à 42 Etats Membres pour demander une réunion du Conseil de sécurité sur la question de l'intrusion de forces étrangères en

M. Auguste (Sainte-Lucie)

Afghanistan. Nous estimions et nous continuons d'estimer que le Conseil de sécurité est l'organe, au sein des Nations Unies, principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, même si cet organe, de temps à autre, semble ne pas être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de façon satisfaisante. L'exercice du droit de veto par l'Union soviétique ne soustrait pas le Conseil à sa responsabilité; cela ne signifie pas non plus qu'un autre organe puisse maintenant usurper cette responsabilité ou ait un devoir prédominant ou une obligation spéciale en raison de cette impasse d'assumer, de son propre chef, le rôle de défenseur de la paix et de la sécurité internationales. Les droits que peut s'arroger l'Assemblée générale sont prévus dans l'Article 10 de la Charte et sont qualifiés par l'Article 12 de cette même Charte. L'exercice du droit de veto par l'Union soviétique indique simplement que le Conseil de sécurité, qui était saisi d'une situation qu'il était obligé d'examiner de par son mandat et qu'il aurait dû en principe résoudre, se trouve maintenant dans une impasse procédurale et, par conséquent, ne peut pas agir. L'impossibilité d'accomplir sa tâche, dans laquelle il se trouve à l'heure actuelle, même si elle revêt un caractère grave, ne découle que de cette impasse procédurale. Cela ne devrait pas empêcher le Conseil de sécurité de demeurer saisi de la question et d'en continuer l'examen dans une autre perspective, si cela s'avère opportun et judicieux.

La question qui se pose maintenant est de savoir si l'Assemblée générale, qui n'est pas responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a ou non un intérêt et un devoir complémentaires dans la préservation et le maintien de la paix. Ma délégation est convaincue qu'une responsabilité complémentaire existe à cet égard. Ce n'est pas une responsabilité usurpée, mais une responsabilité continue. Toutefois, cette responsabilité ne joue que lorsque l'organe principalement responsable n'est pas en mesure de s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent à l'origine. Cette responsabilité peut s'exercer sous diverses formes, qu'elles soient de caractère supplémentaire ou autre, par l'Assemblée générale, conformément aux Articles de la Charte des Nations Unies et selon les intérêts de l'Organisation tout entière. C'est pourquoi lorsque le Conseil de sécurité se trouve dans une telle impasse et ne peut s'acquitter de ses responsabilités,

M. Auguste (Sainte-Lucie)

l'Assemblée générale, indirectement, voire obligatoirement, doit se porter à son secours, même si cette assistance ne repose que sur le plan moral.

La force morale de nos délibérations, de par la composition même de notre Organisation, a des répercussions beaucoup plus décisives que les résolutions du Conseil, par exemple lorsque ces résolutions ne peuvent être adoptés et encore moins mises en oeuvre, bien qu'elles soient présentées dans les circonstances appropriées.

Il y a un peu moins de trois mois que mon pays est devenu Membre de l'Assemblée. En prenant son siège, mon Ministre des affaires étrangères a déclaré, dans son discours d'inauguration, quels étaient les buts et la ligne de conduite de notre pays. Je crois qu'il convient à ce stade de citer ses paroles. Il a déclaré :

"Nous sommes conscients des obligations et des responsabilités qui accompagnent la qualité de Membre des Nations Unies et nous nous engageons pleinement à défendre les idéaux des Nations Unies et à continuer de cultiver un esprit de bon voisinage et de coopération internationale dans un monde pacifique pour améliorer le sort des peuples de la communauté internationale." (A/34/PV.1, p. 57)

Et il a poursuivi en ces termes :

"La paix est vitale pour notre existence économique, pour notre développement et notre progrès... Par conséquent, ma délégation et le peuple qu'elle représente se préoccupent du maintien de la paix dans le monde."
(Ibid., p. 57/58)

Nous avons réaffirmé ces sentiments dans toutes les autres instances chaque fois que nous avons exposé notre position en ce qui concerne la paix internationale. Nous avons déclaré que les principes qui déterminent notre existence, voire notre survie, se fondent sur la réalisation et le maintien de la paix internationale. Toute décision prise par un Etat comme le mien repose sur sa capacité d'exister dans des conditions pacifiques et équitables. Et si l'interdépendance internationale ne peut s'instaurer dans un climat de paix, il est impossible de faire des progrès significatifs.

L'un des principaux objectifs d'un petit Etat, lorsqu'il devient Membre de l'Organisation des Nations Unies, est de sentir et de savoir que la protection, en termes de sécurité, qu'il ne peut s'accorder - et qu'il ne pourra jamais s'accorder - est prise en charge par cette institution. Lorsque l'institution est incapable de prendre la moindre mesure efficace pour protéger non seulement les protagonistes, mais tout Etat qui peut devenir victime d'un acte de pillage, tout espoir est perdu. Un petit Etat, en particulier le genre de petit pays qui est totalement vulnérable, doit pouvoir compter sur cette institution en tant que son propre gardien principal, seule considération qui place sa survie dans la bonne perspective.

Il compte, en premier lieu, sur l'action des organes qui en ont la charge, et, si cela échoue, sur les organes délibérants. Mais sa confiance est totale. L'Etat devrait-il, en raison de situations de cette nature, avoir recours à des arrangements bilatéraux et à tout ce que cela entraîne? La réponse est non. L'Etat doit étudier, conjointement avec les autres Etats Membres, toutes les possibilités, y compris la réadaptation des organes pertinents du système des Nations Unies, si c'est cela qui est nécessaire pour donner à l'institution la force et l'efficacité adéquates en cas de situation de cette nature.

Mon pays n'est pas en possession de tous les faits, qui sont absolument nécessaires pour pouvoir valablement se prononcer. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas de répartir le blâme; ce qui nous préoccupe, c'est que la pleine signification des concepts du non-alignement, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, du non-recours à la force dans les relations internationales - que nous nous sommes engagés à observer et à respecter - ne doit ni être compromise ni mise en danger. Ces concepts ont une importance toute particulière pour nous: sans eux, nous serions à la merci de tout pillard, que ce soit en raison d'un intérêt particulier ou d'un intérêt acquis, ou au nom d'objectifs qui ne nous concernent pas mais qui engagent notre région. C'est précisément pourquoi l'Organisation doit être adaptée pour protéger notre souveraineté, ce qui, sur le plan institutionnel, n'est peut-être pas important pour les grands Etats mais est vital pour la survie des petits Etats.

M. Auguste (Sainte-Lucie)

Ma délégation appuie le projet de résolution, qui, nous le reconnaissons, ne peut avoir qu'une valeur morale en l'occurrence. Mais nous espérons - et je crois que nous partageons les aspirations et les objectifs des autres petits Etats - que cette question mettra en relief l'existence, l'efficacité et la pleine signification de notre Organisation. Si le projet de résolution peut ranimer, redéfinir, les principes relatifs au développement de relations normales et pacifiques entre Etats, s'il peut définir les normes de comportement que chaque Etat doit légitimement suivre dans ses relations avec d'autres Etats, il aura ainsi rendu un grand service aux petits pays comme le mien et cimenté l'Organisation dont il émane.

M. MAINA (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a suivi avec un vif intérêt les débats sur cette question, tant à l'Assemblée générale qu'antérieurement au Conseil de sécurité. Nous avons pris soigneusement note des objections soulevées par les délégations de l'Afghanistan et de l'Union soviétique au sujet de l'examen de cette question, selon lesquelles cela représente une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous avons écouté attentivement les preuves avancées à l'appui de cette affirmation; nous n'avons pu trouver aucun fondement à l'allégation selon laquelle les forces soviétiques seraient entrées dans le territoire afghan à l'invitation du Gouvernement afghan, conformément aux dispositions du traité régissant les relations bilatérales entre l'Union soviétique et l'Afghanistan. S'il en avait été ainsi, il aurait été impensable que l'Union soviétique et la délégation afghane dénoncent, dans ces instances publiques, le Chef de ce gouvernement qui avait invité le Gouvernement de l'Union soviétique à envoyer des forces armées en Afghanistan.

C'est aller trop loin que de nous demander de croire que l'Union soviétique a envoyé ses forces en Afghanistan à l'invitation du Gouvernement afghan. C'est tout simplement incroyable.

De même, on a cherché à expliquer les conditions qui ont amené le Gouvernement afghan à demander une assistance militaire à l'Union soviétique. Il a été tout aussi décevant d'écouter les preuves qui ont été avancées à l'appui de cette affirmation. Une opération militaire contre l'Afghanistan nécessitant une force armée aussi importante de l'Union soviétique ne pouvait

M. Maina (Kenya)

avoir lieu en Afghanistan sans qu'elle soit connue du public. Nous ne croyons donc pas à leur histoire.

C'est pour ces raisons, entre autres, que le Gouvernement kényen a publié, à ce sujet, la déclaration suivante le 9 janvier 1980 :

"1. Le Gouvernement kényen est attaché indéfectiblement aux principes cardinaux de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, au strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats.

2. Conformément à ces principes, le peuple afghan a donc le droit inaliénable de décider de ses propres affaires intérieures à l'abri de toute pression ou menace de l'extérieur.

3. Par conséquent, le Gouvernement kényen demande le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères du territoire de la République d'Afghanistan.

4. En outre, le Gouvernement kényen demande instamment à tous les pays de la région de respecter le statut non aligné de la République d'Afghanistan et de promouvoir le principe de bon voisinage dans toute la région."

Le projet de résolution (A/ES-6/L.1) étant conforme aux vues de mon gouvernement, ma délégation votera pour ce projet.

M. CAMILLERI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement suit depuis quelque temps avec inquiétude les événements qui se seraient produits en Afghanistan et, d'une façon plus générale, dans la région. D'après ces rapports, les superpuissances sont coupables de diverses formes d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Cette ingérence dangereuse a atteint son apogée avec l'invasion armée de l'Union soviétique en Afghanistan, pays non aligné. Cela menace non seulement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de cet Etat, mais aussi la paix et la sécurité d'une vaste région.

Notre fidélité à la Charte des Nations Unies et notre ferme attachement aux principes sur lesquels repose notre Organisation sont inébranlables. C'est pourquoi nous condamnons toute violation de ces principes, quel qu'en soit le prétexte, même lorsque cette violation est le résultat de provocation par d'autres Etats.

Pour ces raisons, ma délégation votera pour le projet de résolution et demande instamment le retrait immédiat de toutes les forces armées étrangères d'Afghanistan.

M. LOBO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Dès le début de la session, la République populaire du Mozambique a déclaré qu'elle n'approuvait pas la convocation de cette session extraordinaire d'urgence. En effet, nous estimons que la tenue de cette session extraordinaire d'urgence constitue une ingérence directe dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il s'agit là d'une manoeuvre dont le but est de détourner l'attention de la communauté internationale des problèmes réels auxquels doit faire face actuellement l'humanité. Pas même l'invasion sud-africaine de la République populaire d'Angola, perpétrée au moment même où ce pays traversait une période cruciale pour la consolidation de son indépendance, n'a suscité la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Pourquoi une inquiétude analogue n'a-t-elle pas été éprouvée à l'égard de la solution du problème qui existait au Timor oriental, colonie portugaise envahie militairement puis annexée par l'Indonésie? Pourquoi n'avons-nous pas éprouvé une crainte analogue lorsque la France occupait une partie de Mayotte? Pourquoi une session extraordinaire d'urgence n'a-t-elle pas été convoquée chaque fois que certains pays ont opposé leur veto à un projet de résolution concernant la situation en Afrique australe? Pourquoi n'a-t-on jamais proposé la réunion d'une session extraordinaire d'urgence alors que des populations étaient massacrées et leurs territoires occupés, tel que cela a été le cas en Angola, au Mozambique, au Botswana, au Zimbabwe et en Namibie?

S'il m'est permis de poser encore une question, je voudrais demander à certains de nous dire quand ils se préoccuperont de l'invitation adressée par les Britanniques aux forces sud-africaines à rester au Zimbabwe, ce qui constitue une menace constante à la paix et à la sécurité de la région?

Selon nous, la République démocratique d'Afghanistan est un Etat indépendant et souverain. Son gouvernement a le droit de demander à n'importe quel pays de l'aider à défendre sa souveraineté et son indépendance, s'il le juge nécessaire. Ce droit est reconnu par l'Organisation à tous les Etats.

La délégation du Mozambique n'estime donc pas que l'aide apportée par l'Union soviétique au peuple afghan constitue une violation des principes de la Charte des Nations Unies. Shah Mohammad Dost a réaffirmé vigoureusement que son gouvernement avait adressé une demande d'assistance à l'Union soviétique.

M. Lobo (Mozambique)

Pour les raisons que je viens d'énoncer et compte tenu de notre aversion pour l'hypocrisie qui s'est manifestée au cours de l'examen de la question de l'Afghanistan, la délégation du Mozambique votera contre le projet de résolution qui figure dans le document A/ES-6/L.1. Nous doutons fort des intentions de ceux qui ont orchestré cette campagne.

M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : A la suite de certaines déclarations faites à la présente session de l'Assemblée générale par plusieurs délégations et compte tenu du projet de résolution A/ES-6/L.1, la délégation de l'Union soviétique estime nécessaire de rappeler une fois encore la position de principe de l'Union soviétique à l'égard des événements qui se sont produits en Afghanistan. Cette position a d'ailleurs été exposée dans la déclaration, publiée le 13 janvier 1980, qu'a faite le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême, Leonid Brejnev. Nous voudrions attirer l'attention sur les parties pertinentes de cette déclaration.

Comme l'a souligné notre Chef d'Etat :

"l'examen de la prétendue question d'Afghanistan par les Nations Unies, qui a lieu en dépit des objections soulevées par le Gouvernement Afghan, constitue une violation flagrante des droits souverains du peuple afghan."

Dans cette déclaration, on lit encore :

"Aujourd'hui, ceux qui s'opposent à la paix et à la détente cherchent à tirer parti des événements survenus en Afghanistan. Ces événements suscitent une montagne de mensonges et une campagne anti-soviétique éhontée. Que s'est-il passé effectivement en Afghanistan?"

"En avril 1978, une révolution s'y est déroulée. Le peuple afghan a pris son sort entre ses mains et s'est lancé sur la voie de l'indépendance et de la liberté. Comme toujours dans l'histoire, les forces du passé ont

M. Troyanovsky (URSS)

comploté contre la révolution. Le peuple afghan lui-même aurait pu évidemment se débarrasser d'elles. Mais, dès les premiers jours, la révolution a été en butte à une agression extérieure et à une brutale ingérence étrangère dans ses affaires intérieures.

"L'intervention armée constante et le complot bien préparé ourdi par les forces réactionnaires de l'extérieur ont créé une menace véritable pour l'indépendance de l'Afghanistan qui risquait de devenir une tête de pont militaire impérialiste à la frontière méridionale de notre pays. En d'autres termes, le moment était venu où il ne nous était plus possible de ne pas accéder à la demande formulée par le gouvernement d'un pays ami, l'Afghanistan. Agir autrement aurait été livrer l'Afghanistan aux forces impérialistes et permettre ainsi aux forces d'agression de refaire dans ce pays ce qu'elles avaient réussi à faire, par exemple, au Chili, où la liberté du peuple chilien a été noyée dans le sang. Agir autrement serait revenu à assister passivement à la création, à nos frontières, d'une situation dangereuse pour la sécurité de l'Etat soviétique. ...

"Il n'a pas été facile pour nous de prendre la décision d'envoyer en Afghanistan des contingents soviétiques. Cependant, le Comité central du parti communiste et le Gouvernement soviétique ont agi en toute conscience de leurs responsabilités et ont considéré le problème dans sa totalité. Les contingents soviétiques sont chargés uniquement d'aider les Afghans à repousser l'agression menée de l'extérieur. Ils seront complètement retirés de l'Afghanistan dès que seront éliminées les raisons qui ont incité le Gouvernement afghan à demander leur aide.

Dans sa déclaration, M. Brejnev poursuit :

"C'est de propos délibéré et sans aucun scrupule que les impérialistes et la propagande de Pékin ont déformé le rôle joué par l'Union soviétique en Afghanistan."

Dans ce contexte, notre Chef d'Etat souligne que :

"Les intérêts nationaux et la sécurité des Etats-Unis et d'autres Etats ne sont nullement affectés par les événements qui se sont déroulés en Afghanistan. Toute tentative qui vise à donner une impression contraire est malintentionnée et a pour but de permettre aux impérialistes de réaliser leurs visées.

M. Troyanovsky (URSS)

"Il est absolument erroné aussi d'affirmer que l'Union soviétique a des visées expansionnistes sur le Pakistan, l'Iran ou sur d'autres pays de cette région. La politique et la psychologie colonialistes nous sont étrangères. Nous ne convoitons ni les terres ni les richesses des autres. Ce sont les colonialistes qui sont attirés par l'odeur du pétrole. ...

"Entre-temps, profitant du tollé ainsi soulevé, on fournit une assistance accrue aux éléments qui s'introduisent en Afghanistan et qui commettent des actes d'agression contre le gouvernement légitime de ce pays.

M. Troyanovsky (URSS)

"Récemment, la Maison blanche a décidé d'accroître l'approvisionnement de ces forces en matériel militaire et de tout ce qui est nécessaire à des activités hostiles. La presse occidentale a relaté que, lors de conversations qu'il avait eues à Pékin, le Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis avait coordonné ces actes avec la direction chinoise."

Leonid Ilyich Brejnev a fait une évaluation extrêmement importante de la situation internationale contemporaine, qui revêt une grande signification dans le contexte de la discussion qui vient d'avoir lieu à l'Assemblée générale. Il a noté qu'à la jonction des années 70 et 80, la situation internationale devenait malheureusement plus complexe. Il a souligné que la faute en revenait aux forces impérialistes et, avant tout, à certains milieux aux Etats-Unis d'Amérique. Il a dit :

"La faute en incombe à ceux qui voient dans le relâchement de la tension une entrave à leurs plans d'agression, au déchaînement d'une psychose militariste, à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres peuples. Ceux qui ont l'habitude de se comporter d'une manière cavalière avec d'autres Etats et qui agissent sur la scène internationale comme si tout leur était permis doivent être blâmés."

Leonid Ilyich Brejnev a dit que "les événements survenus en Afghanistan ne sont pas la raison véritable de la complication actuelle de la situation internationale. S'il n'y avait pas eu l'Afghanistan, certains milieux aux Etats-Unis ou à l'OTAN auraient sans doute trouvé un autre prétexte pour aggraver la situation mondiale." Il a ajouté :

"Enfin, la somme totale des mesures prises par l'Administration américaine en liaison avec les événements d'Afghanistan - le blocage de l'Accord SALT II, le refus de fournir à l'Union soviétique une grande quantité de marchandises, y compris des céréales, en dépit de contrats déjà conclus, le gel des pourparlers avec l'Union soviétique sur toute une série de questions concernant les relations bilatérales, etc. - témoigne du fait que Washington encore, comme il y a plus d'une dizaine d'années, cherche à nous tenir le langage de la guerre froide. A cet égard, l'administration Carter traite par le mépris les documents internationaux importants et rompt les liens établis dans les domaines de la science, de la culture et des contacts humains.

M. Troyanovsky (URSS)

Il est difficile d'évaluer même le nombre de traités, d'accords intergouvernementaux, d'arrangements et d'ententes conclus entre nos deux pays sur des questions de relations mutuelles dans divers domaines qui ont été arbitrairement et unilatéralement violés ces derniers temps par le Gouvernement du Président Carter. Bien sûr, nous nous passerons de telles ou telles relations avec les Etats-Unis. En fait, nous n'avons jamais cherché à ce que ces liens soient établis en quelque sorte en notre faveur, estimant qu'il s'agissait d'une affaire mutuellement avantageuse, répondant aux intérêts réciproques des peuples de nos deux pays, et avant tout dans le contexte du renforcement de la paix.

Cependant, le fait que Washington s'octroie pour ainsi dire le 'droit' de 'récompenser' ou de 'punir' des Etats souverains indépendants pose une question de principe. En effet, par de tels actes, le Gouvernement des Etats-Unis porte un coup au système juridique international régissant les relations entre Etats.

En conséquence, les mesures prises par l'Administration Carter donnent de plus en plus au monde l'impression que les Etats-Unis sont un partenaire peu digne de confiance dans les relations internationales, un Etat dont la direction, animée par quelque fantaisie, caprice ou débordement émotif, ou poussée par des considérations étroites d'avantage immédiat, est capable, à n'importe quel moment, de violer ses obligations internationales et de rompre les conventions et traités qu'elle a signés. Point n'est besoin d'expliquer l'effet dangereux et déstabilisateur de tout cela sur la situation internationale dans son ensemble, d'autant plus qu'il s'agit du comportement de la direction d'un pays puissant et influent, et que le monde a le droit d'en attendre une politique bien réfléchie et digne de confiance.

Nous ne pouvons considérer les actes de l'Administration américaine que comme une tentative mal calculée d'utiliser les événements survenus en Afghanistan pour bloquer les efforts internationaux déployés pour

M. Troyanovsky (URSS)

diminuer la tension internationale, pour renforcer la paix, pour mettre un terme à la course aux armements, en un mot pour faire obstacle aux objectifs qui intéressent l'humanité de manière vitale.

Les mesures unilatérales prises par les Etats-Unis sont des erreurs énormes et graves dans le domaine politique. Comme un boomerang, elles reviendront frapper ceux qui les ont lancées; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain.

Nous pensons que l'aggravation de la situation internationale délibérément voulue par l'impérialisme américain reflète son mécontentement devant la consolidation des positions du socialisme, la montée des mouvements de libération nationale, et le renforcement des forces qui militent pour la détente et la paix. Or nous savons que les peuples viendront à bout de tous les obstacles et suivront la voie qui les mènera positivement vers ce qui se résume si bien par le mot 'détente'. Cette politique a des racines profondes. Elle est appuyée par des forces puissantes et elle a toutes les chances de rester la tendance prédominante dans les relations entre Etats."

Comme l'ont montré les déclarations de nombreuses délégations à la présente session de l'Assemblée générale, nombreux sont ceux qui comprennent parfaitement le sens véritable des événements qui se déroulent à l'heure actuelle en Afghanistan et aux alentours. Certaines délégations ont délibérément déformé le caractère de ces événements et d'autres, visiblement, ne les ont pas encore compris. Cependant, l'histoire montre qu'en fin de compte, la vérité éclatera et la justice triomphera.

Compte tenu des considérations qui précèdent, la délégation soviétique votera, bien sûr, contre le projet de résolution contenu dans le document A/ES-6/L.1, qui représente une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et une violation grossière de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

M. DOUGLAS (Guyane) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement a suivi de très près l'évolution de la situation en Afghanistan, pays non aligné, et s'inquiète profondément des répercussions graves que la situation dans ce pays peut avoir pour la paix et la sécurité internationales.

En décidant de sa position sur la question dont notre Assemblée est saisie, mon gouvernement s'est inspiré d'un certain nombre de principes fondamentaux, dont le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tout Etat; le droit de chaque Etat de choisir librement son système politique, économique et social; le droit de chaque Etat de demander assistance chaque fois qu'il se sent menacé, notamment lorsqu'il s'agit d'une ingérence dans ses affaires intérieures; et le plein respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. A cet égard, on se souviendra que la Guyane a présenté, pour adoption, à la dernière session de l'Assemblée générale, un projet de déclaration sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

M. Douglas (Guyane)

C'est sur la base de ces principes cardinaux que la Guyane, après avoir soigneusement étudié tous les aspects de la question que nous examinons, a décidé de voter en faveur du projet de résolution sur la situation en Afghanistan.

Les conséquences graves en puissance des récents événements en Afghanistan et les réactions qu'ils ont provoquées ont conduit mon gouvernement à exprimer son inquiétude dans une déclaration publiée le 12 janvier. Permettez-moi, pour conclure, de citer le dernier paragraphe de cette déclaration :

"Le Gouvernement de la Guyane craint que les événements récents n'aboutissent à une escalade des tensions en Asie et au-delà. Il invite donc instamment tous les Etats à faire preuve de modération et à prendre les mesures nécessaires pour alléger les tensions et créer des conditions de stabilité et d'harmonie."

M. Kamanda wa KAMANDA (Zaire) : Nous avons écouté avec une attention soutenue tous les orateurs qui sont intervenus dans ce débat et nous voulons dire d'emblée que la République du Zaïre votera en faveur du projet de résolution A/ES-6/L.1 qui nous est présenté, et cela parce que malgré toutes les tentatives forcées d'explications qui nous ont été présentées, aucune raison invoquée, sur le plan du droit ou sur le plan politique, ne résiste à l'analyse et ne nous a convaincus.

Le projet de résolution A/ES-6/L.1 qui nous est présenté exprime fort clairement et en termes appropriés les principes sur lesquels sont fondés le mouvement des pays non alignés ainsi que la politique étrangère de la République du Zaïre.

Nous refusons de faire le jeu de tel ou tel bloc de puissances. Nous estimons qu'ici ce sont les principes qui sont mis en cause et qu'il ne faut pas divertir notre attention. Nous estimons que c'est faire insulte aux Etats du tiers monde que d'insinuer que nous ne pouvons juger des affaires du monde qu'à travers les positions des grandes puissances. Nous disons que les affaires du monde sont aussi nos affaires et que nous sommes capables d'un jugement de maturité en ce qui concerne les problèmes du monde, en fonction de notre liberté de jugement, en fonction de nos intérêts et en fonction de notre politique.

Cela étant, nous voterons en faveur du projet de résolution qui nous est présenté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais : L'Assemblée générale va procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le document A/ES-6/L.1.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahraïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Kampuchea démocratique, Danemark, Djibouti, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Fidji, France, Gabon, Gambie, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Islande, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.

Votent contre : Afghanistan, Angola, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, Ethiopie, République démocratique allemande, Grenade, Hongrie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Mozambique, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Burundi, Congo, Chypre, Guinée équatoriale, Finlande, Guinée, Guinée-Bissau, Inde, Madagascar, Mali, Nicaragua, Sao Tomé-et-Principe, République arabe syrienne, Ouganda, Yémen, Zambie.

Par 104 voix contre 18, avec 18 abstentions le projet de résolution est adopté (ES-6/2).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

M. MARINESCU (Roumanie) : La situation qui s'est créée en Afghanistan produit une grande inquiétude parmi les peuples et constitue un grave danger pour la paix et pour la continuation de la politique de détente. En accord avec la politique conséquente de la République socialiste de Roumanie de règlement pacifique par des négociations des problèmes litigieux, d'exclusion de l'intervention militaire et de toute ingérence dans les affaires étrangères d'autres Etats, et partant de la nécessité du retrait de toutes les forces étrangères, la délégation roumaine a eu des discussions avec les auteurs du projet de résolution et avec de nombreuses autres délégations en vue d'arriver à une résolution de nature à contribuer à la solution positive des problèmes qui font l'objet de la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale de l'ONU, à assurer le respect de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, à éviter l'aggravation des rapports internationaux et à ne pas empiéter sur la détente et la coopération dans le monde.

Dans l'approche du problème inscrit à l'ordre du jour, la Roumanie part de sa position constante de respect immuable des principes de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-immixtion dans les affaires intérieures, du droit de chaque peuple d'être maître de ses propres destinées, de la préoccupation pour le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération dans le monde, de l'impératif de l'élimination de la force et de la menace de la force dans les relations internationales, du règlement par des moyens exclusivement pacifiques de tous les litiges entre Etats.

M. Marinescu (Roumanie)

Dans cet esprit et conformément au mandat qu'elle a reçu du Gouvernement roumain, notre délégation a milité pour une solution pouvant conduire au retrait de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan, à des mesures garantissant qu'aucun Etat n'interviendra, sous quelque forme que ce soit, dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et n'accordera pas d'assistance aux forces anti-gouvernementales de ce pays. En même temps, il faut assurer le respect par tous les Etats de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, du droit du peuple afghan de choisir lui-même la voie de son développement sans aucune ingérence étrangère.

La Roumanie, tout comme l'ensemble de la communauté mondiale, est intéressée dans la normalisation de la situation en Afghanistan pour que ce problème n'aggrave pas la situation internationale qui connaît une évolution complexe et contradictoire et qui est alourdie par de nombreux tensions et conflits comportant des dangers réels pour la paix, la stabilité et la sécurité des peuples. C'est dans cet esprit que la délégation roumaine a insisté pour une solution conforme aux principes fondamentaux de la Charte de l'ONU, qui puisse offrir des garanties fermes au peuple afghan de décider lui-même de son sort, sans aucune ingérence de l'extérieur et, en même temps, éviter une augmentation de la tension internationale et assurer que le processus de détente, de compréhension et de coopération entre les peuples ne soit pas affecté.

Etant donné le fait qu'une telle solution n'a pu être convenue, la Roumanie a décidé de ne pas participer au vote sur le projet de résolution présenté dans le document A/ES-6/L.1.

Nous estimons que dans la situation existante il est nécessaire que tous les Etats fassent preuve d'une haute responsabilité envers les intérêts de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, qu'ils fassent tout pour éviter que les rapports internationaux soient envenimés, le recours à la politique de force et de pression, afin d'assurer le respect ferme de l'indépendance nationale et l'exclusion de l'ingérence, sous quelque forme que ce soit, dans les affaires intérieures d'autres Etats, pour que les problèmes de chaque pays soient réglés par les forces politiques internes, par les peuples respectifs, sans aucune immixtion étrangère.

M. Marinescu (Roumanie)

La Roumanie est prête à contribuer, à l'avenir aussi, de concert avec d'autres Etats, au maintien d'un climat de compréhension, de respect et de confiance mutuelle, aux efforts destinés à liquider les états de tension et de conflit de cette zone et d'autres régions du monde par la voie pacifique, par des négociations. Elle est prête à oeuvrer, à l'avenir aussi, pour le respect rigoureux de l'indépendance et de la souveraineté nationales des Etats par tous et dans toutes les circonstances, pour l'élimination complète de toute ingérence dans les affaires intérieures, pour la réalisation du droit inaliénable des peuples de décider en toute indépendance de la voie de leur développement, en conformité avec leurs propres intérêts et aspirations, pour la continuation de la politique générale de paix, de détente et de coopération internationale.

M. BAFI (Iraq) (interprétation de l'arabe) : L'expression la plus claire de la position sans équivoque de l'Iraq au sujet des événements en Afghanistan a été donnée par le Président de l'Iraq, M. Saddam Hussain, dans la déclaration qu'il a faite le 6 janvier, jour de l'anniversaire de la création de l'armée iraquienne :

"L'intervention étrangère en Afghanistan est un phénomène très grave qui ne se justifie pas et qui ne saurait faire l'objet d'aucun prétexte. C'est un acte pervers et injustifié, qui a soulevé l'anxiété et le ressentiment chez tous les peuples épris de liberté et d'indépendance qui luttent pour affirmer leur souveraineté et leur libre volonté. Tout en soulignant ces principes envers lesquels nous sommes fermement engagés, nous voudrions en même temps mettre en garde contre le risque de voir l'intervention étrangère en Afghanistan servir de prétexte pour justifier d'autres interventions étrangères dans une partie ou une autre des pays de la région. Nous sommes énergiquement opposés à toute tentative visant à transformer cette région en une zone de rivalité entre grandes puissances, ce qui leur permettrait de réaliser leurs ambitions et exécuter leurs plans stratégiques aux dépens de l'indépendance, de la souveraineté et de la sécurité des pays de la région. Nous demandons à tous les peuples de la région d'adopter une attitude franche et résolue contre toutes les formes d'intervention étrangère et nous demandons également aux grandes

M. Bafi (Iraq)

puissances de comprendre les aspirations des peuples à la liberté, à l'indépendance et au renforcement de leur souveraineté, et de s'abstenir de toute action agressive ou irresponsable qui pourrait menacer la sécurité et les intérêts de ces peuples ou constituer une intervention dans leurs affaires intérieures.

Tout acte de ce genre n'affecterait pas seulement cette région sensible du monde, mais menacerait la paix et la stabilité internationales. Nous demandons à tous les pays du mouvement non aligné de réfléchir à ces événements et d'en faire une évaluation objective compte tenu des principes du non-alignement. Nous leur demandons aussi d'être unis et de faire preuve de cohésion sur la base des principes bien connus et de ne pas se laisser prendre au piège des plans conçus par les forces internationales dans le but de mettre en danger l'unité des pays non alignés."

Le déroulement des événements déplorables qui se déroulent actuellement en Afghanistan ne devrait pas nous faire oublier que les Etats-Unis ont constamment cherché à saper les régimes nationaux progressistes du monde arabe et à les dominer dans le but d'imposer la capitulation vis-à-vis de l'ennemi sioniste et la réconciliation avec lui. Ils ont cherché précédemment à faire un pas significatif dans ce sens au moment des entretiens de Camp David. En outre, les Etats-Unis ont essayé de tirer parti de certaines erreurs et de sérieux événements survenus dans certains Etats de la région, pour chercher sérieusement à pénétrer dans la région et s'en servir à leurs fins impérialistes

Malheureusement, les récents événements d'Afghanistan ont servi à l'impérialisme américain à justifier à nouveau son intervention dans les affaires intérieures de la région. A ce propos, le Président de l'Iraq a déclaré :

"Les événements survenus récemment en Afghanistan ont donné à l'impérialisme un nouveau prétexte pour intervenir dans la région et mettre en danger sa liberté, sa souveraineté et ses richesses."

Compte tenu de ces principes et de ces idées, et se fondant sur l'engagement de l'Iraq envers la Charte des Nations Unies et les principes du non-alignement ainsi que sur son profond respect pour le droit des nations à choisir leur mode de vie social, économique et politique, l'Iraq condamne toute intervention

M. Bafi (Iraq)

dans les affaires intérieures de tout pays épris de paix et d'indépendance. Il rejette également toute intervention du type de celle qui s'est produite récemment en Afghanistan.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, la délégation de l'Iraq a voté en faveur du projet de résolution.

M. BALETA (Albanie) : L'Assemblée générale vient d'adopter la résolution intitulée "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales". La délégation albanaise voudrait expliquer son vote positif en déclarant ce qui suit.

Dans son intervention devant cette Assemblée le 11 janvier, la délégation albanaise a déjà déclaré que le peuple albanais et son gouvernement condamnent énergiquement l'agression barbare des social-impérialistes soviétiques contre l'Afghanistan et que le moment était venu de demander à haute voix que l'agresseur social-impérialiste soviétique se retire d'Afghanistan.

La République populaire socialiste d'Albanie a toujours condamné et continuera de condamner toute agression impérialiste lancée par les impérialistes américains, les social-impérialistes soviétiques, les social-impérialistes chinois ou autres impérialistes. Il va de soi que le devoir de l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire d'urgence ne peut qu'appuyer la victime de l'agression en condamnant sans hésitation et sans équivoque l'agression et en demandant le retrait des troupes d'occupation. Et cela aurait dû, à notre avis, être fait de façon plus résolue et en termes plus clairs. Le texte de la résolution que nous venons d'adopter souffre de certaines faiblesses à ce propos. Il ne condamne pas fermement et spécifiquement l'agression de l'Union soviétique contre l'Afghanistan et il n'identifie pas nommément l'agresseur. Mais étant donné que la résolution contient des éléments qui vont dans le sens de la condamnation de l'agression lancée par les social-impérialistes soviétiques et demande le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan en sous-entendant qu'il s'agit de l'armée soviétique d'occupation, la délégation albanaise a voté en faveur de ce projet de résolution.

M. PASTINEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Comme le débat l'a montré, l'Assemblée est largement d'accord - et mon gouvernement partage pleinement cette opinion - sur le fait que les principes de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et de l'autodétermination nationale doivent être strictement respectés par tous. Mais il est déplorable que la question de la mise en oeuvre de ces principes en ce qui concerne la situation en Afghanistan ait provoqué la division et la discorde au sein de l'Assemblée, surtout entre les grandes puissances. Et la tension internationale qui en résulte a atteint des proportions dangereuses.

Le Gouvernement finlandais estime qu'il est important de restaurer des conditions normales en Afghanistan le plus rapidement possible et de retirer, comme prévu, les troupes étrangères de ce territoire.

La politique de neutralité pratiquée par la Finlande l'oblige à s'abstenir de prendre parti dans les différends entre les grandes puissances, tout en lui permettant de maintenir des relations amicales avec tous les Etats. Voilà la ligne de conduite que mon pays a toujours suivie aux Nations Unies, et c'est ce qui l'a obligé à s'abstenir lors du vote.

Le Gouvernement finlandais a d'ores et déjà manifesté sa profonde inquiétude devant les tendances qui semblent présentement mettre en péril la conduite pacifique des relations entre les nations. Nous avons dit et redit que les Nations Unies et surtout les membres permanents du Conseil de sécurité partagent la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doivent favoriser l'évolution vers un ordre mondial pacifique. Mon gouvernement estime que la politique de détente et de désarmement reste le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui veulent exercer leur droit de réponse. Mais je tiens auparavant à leur rappeler la décision de l'Assemblée générale qui limite ce droit de réponse à 10 minutes. Les représentants exerceront leur droit de réponse à partir de leur siège.

M. SHARIF (Somalie) (interprétation de l'arabe) : Ce matin, le représentant de l'Ethiopie a évoqué ce qu'il a appelé l'assistance de l'Union soviétique à son pays pour repousser l'agression dont il avait été victime. Et par là il entend la guerre sans pitié qui a eu lieu dans la Corne de l'Afrique. Qu'est-ce qui se passe dans cette région? Tout le monde sait que l'Ethiopie était formée d'un empire raciste qui a étendu son contrôle et son hégémonie à des peuples qui n'avaient rien à voir avec l'Ethiopie, c'est-à-dire à des peuples qui n'avaient aucun rapport avec l'Ethiopie et qui étaient différents de ce pays tant sur le plan de la culture, de la langue et de l'histoire que sur celui de la destinée. Le féodalisme impérial éthiopien a pu faire cela en partageant les destinées du colonialisme blanc et en divisant le continent africain grâce au soutien des pays européens pour réprimer les mouvements de libération nationale. Tout le monde sait, et l'histoire peut en témoigner, que l'Ethiopie a étendu son contrôle à la Somalie occidentale vers la fin du XIXe siècle, c'est-à-dire en 1886. Le colonialisme se manifeste sous sa forme la plus horrible lorsqu'il est imposé à un peuple tout à fait différent du peuple colonisateur. Pour résister, comme il se devait, au colonialisme étranger et pour renforcer sa dignité et son identité nationale, ainsi que l'égalité nationale, le peuple de la Somalie occidentale s'est élevé pour affirmer son identité nationale, droit sacro-saint qui est reconnu dans toutes les conventions internationales, et avant tout dans la Charte des Nations Unies. En bref, la situation est la suivante : il existe un colonialisme étranger et une occupation étrangère qui ont été imposés par la violence et l'agression. Et cette occupation pratique la répression et la violence pour effacer toutes les valeurs culturelles et linguistiques du peuple occupé.

Que disent les conventions internationales à ce propos? Elles disent que la résistance à l'occupation et au colonialisme est un droit légitime. Voilà la toile de fond de la lutte dans la Corne de l'Afrique et dans la partie occidentale de la Somalie.

En ce qui concerne l'Erythrée, les événements ne diffèrent nullement de ceux qui se sont déroulés en Somalie occidentale. Les Nations Unies ont adopté une résolution en ce qui concerne l'autodétermination de la Libye, de l'Erythrée et de la Somalie, en accordant à la Somalie et à l'Erythrée leur indépendance après une brève période de tutelle.

M. Sharif (Somalie)

L'Erythrée n'a aucun rapport avec l'Ethiopie, sauf son rapport de voisinage. Et les Nations Unies, en dépit de la résistance du peuple en question, ont décidé de créer une fédération comprenant l'Erythrée et l'Ethiopie de façon que chacune de ces deux parties ait un système indépendant et qu'il n'y ait coopération que dans les domaines de la défense et de la politique étrangère. Hailé Sélassié a fait fi totalement de cette résolution en 1962, et l'Erythrée a été annexée à l'Ethiopie par la force des armes. Et depuis cette période, le peuple de l'Erythrée s'est élevé, en affirmant son droit à l'autodétermination et à sa propre entité nationale indépendante, y compris son droit d'exister en tant qu'Etat. La résistance à l'occupation ne constitue pas une agression, mais bien une défense légitime contre l'agression. Ce que le représentant de l'Ethiopie a décrit comme étant une agression était simplement la résistance du peuple de l'Erythrée contre la violation, par Hailé Sélassié, de la résolution des Nations Unies. Le peuple de l'Erythrée lutte pour son autodétermination et pour affirmer son entité nationale.

Nous savons que la guerre d'extermination menée par l'Ethiopie contre les peuples des régions qui entourent la Somalie affecte la souveraineté et l'indépendance de la Somalie, car ces impérialistes exercent le droit de représailles comme le font les Israéliens au Moyen-Orient. De temps en temps, ils lancent des attaques brutales contre les villes, les villages et les fermes de la République, en s'efforçant ainsi de convaincre l'opinion publique internationale que la résistance nationale a été encouragée par la République démocratique de Somalie. Non contents de cela, ils ont commencé à brûler des villes et des villages de la Somalie occidentale en utilisant les bombes au napalm et les armes chimiques, ce qui a obligé les populations à quitter leur patrie et à chercher refuge dans la République de Somalie. Le nombre de réfugiés dans la République démocratique de Somalie se chiffre à un million. Cela a été confirmé par des sources impartiales.

M. Sharif (Somalie)

Le représentant de l'Ethiopie a parlé de son attitude à l'égard de la résistance. Il n'a pas mentionné ce qui se passe en fait, car il s'agit là de l'intervention soviétique armée en Afghanistan. L'Empire éthiopien, qui doit faire face aux révolutions nationales des peuples, ne trouve refuge que dans les armes soviétiques perfectionnées et dans la présence des troupes soviétiques sur son sol. C'est pourquoi celles-ci commettent dans notre région des actes de répression et d'extermination et font couler le sang d'innocents, menaçant ainsi la sécurité et la stabilité de la région dans laquelle nous vivons.

Seule la présence des forces soviétiques entrave la réalisation des aspirations africaines, et ce qui se passe dans la Corne de l'Afrique est identique à ce qui se passe au Kampuchea et en Afghanistan, c'est-à-dire l'extension de l'hégémonie russe partout. Face à cet objectif, tous les principes et toutes les valeurs sont bafoués, y compris les principes sur lesquels se fonde l'Etat soviétique lui-même.

Sans cette intervention directe de l'Union soviétique, les peuples de la région auraient très bien pu trouver la voie de l'entente entre eux et les solutions à leurs problèmes en suspens. Mais les intérêts stratégiques de la grande Puissance veulent la mainmise sur cette région ainsi que dans la mer Rouge et dans l'océan Indien pour poursuivre sa politique qui mène à une hégémonie internationale visant à empêcher toute entente entre les peuples de la région, qui pourrait menacer sa présence même.

Les Soviétiques ont occupé la Corne de l'Afrique, puis le Kampuchea et, aujourd'hui, nous voyons leurs troupes occuper l'Afghanistan. Il est grand-temps que nous comprenions la nature de l'hégémonie soviétique et de nous y opposer.

M. IBRAHIM (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Dans la déclaration que j'ai faite ce matin devant l'Assemblée, j'ai parlé de l'agression flagrante commise contre mon pays, l'Ethiopie. Tenant compte de l'appel du Président, et afin d'éviter toute acrimonie inutile, j'ai soigneusement évité de désigner nommément l'agresseur. Mais, pour des raisons que j'ignore, la clique dirigeante somalie de Mogadiscio a décidé de se désigner et de confirmer son ambition expansionniste.

M. Ibrahim (Ethiopie)

Répondre point par point à la déclaration du représentant de Mogadiscio serait donner indûment crédit à ses calomnies caractéristiques. Je les ignorerai donc tout simplement car elles ne sont pas dignes de l'attention de ma délégation.

Si j'ai parlé, ce matin, de l'agression de la Somalie contre l'Ethiopie c'était pour souligner un fait essentiel, à savoir, les questions en jeu dans le débat actuel - c'est-à-dire le rôle joué par l'impérialisme et la réaction internationale pour étouffer les gouvernements progressistes, où qu'ils soient. Ce n'était pas pour exacerber le climat international déjà lourd de conséquences dangereuses. Cela, nous le laissons à la délégation somalie.

C'est son rôle d'encourager la politique du risque calculé et de contribuer à l'aggravation des tensions, comme le fait le régime de Mogadiscio, dont l'intention bien connue est d'offrir ses installations de base à Berbera au plus offrant.

M. DOST (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Ayant expliqué la position fondamentale de la République démocratique d'Afghanistan au cours de la présente session de l'Assemblée générale, je n'avais pas l'intention de reprendre la parole. Cependant, après avoir entendu plusieurs déclarations qui ont montré les tentatives faites pour déformer les faits concernant les événements récents survenus en Afghanistan, je me sens obligé de reprendre la parole pour rétablir la vérité et éliminer la confusion que ces déclarations auraient pu créer.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de ma délégation aux représentants des pays socialistes et de ceux des pays non alignés qui ont manifesté leur appui sans réserve et leur solidarité avec ma délégation, mon gouvernement et le peuple afghan et qui ont condamné et dénoncé l'ingérence flagrante de l'impérialisme américain et de ses alliés dans les affaires intérieures de mon pays.

En se référant à la présence en Afghanistan de contingents limités de troupes soviétiques, Babrak Karmal, président du Conseil révolutionnaire, a souligné dans sa déclaration, le 10 janvier, que :

M. Dost (Afghanistan)

"Ce contingent sera retiré du territoire du pays dès que les Etats-Unis, qui agissent en chœur avec Beijing et les milieux réactionnaires du Pakistan et de l'Egypte, auront mis fin à leur politique agressive à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan."

Quant au changement de gouvernement intervenu le 27 décembre 1979 en Afghanistan, je voudrais rappeler que c'est une question qui relève uniquement des affaires intérieures de l'Afghanistan. Je voudrais souligner que, s'il n'y avait pas eu ces contingents limités de l'armée soviétique en Afghanistan, le changement serait quand même intervenu dans ce pays, pour la simple raison que Hafizullah Amin, ayant perpétré des crimes d'une ampleur incroyable contre le peuple afghan, le pays et le Parti démocratique populaire d'Afghanistan, était rejeté par le peuple et devait faire face à son destin. Le gouvernement actuel, dirigé par Babrak Karmal, bénéficie du plein appui du parti, des forces armées et du peuple afghan dans son ensemble. Cet appui accordé par le peuple afghan à Babrak Karmal a même été, dans le passé, clairement manifesté par son élection, à deux reprises, à l'Assemblée nationale d'Afghanistan d'alors.

Les relations de l'Afghanistan avec son grand voisin l'Union soviétique ont supporté l'épreuve du temps et sont devenues un important facteur de paix et de stabilité dans la région. Elles sont caractérisées par la confiance mutuelle, le respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté respectives et une coopération sincère. La politique de l'URSS reste une politique de paix et d'amitié envers l'Afghanistan. L'Union soviétique n'a jamais eu une politique expansionniste à l'égard de l'Afghanistan et n'a jamais cherché à donner des leçons aux petits pays voisins.

L'existence d'un petit contingent de l'Union soviétique sur les demandes répétées du Gouvernement afghan n'a fait que stabiliser la paix dans la région, qui était menacée par les fauteurs de guerre.

Sur la base de sa politique de paix et de coexistence pacifique, l'Afghanistan ne posera jamais de menace à ses voisins.

C'est l'Afghanistan qui a été victime d'une agression armée et de l'intervention de l'étranger. Comme je l'ai déjà dit au Conseil de sécurité, le Pakistan, au mépris total de l'amour et de l'amitié que les Afghans portent

au peuple pakistanais, a fourni des bases aux contre-révolutionnaires et aux ennemis de l'Afghanistan, à partir desquelles des attaques armées et des activités subversives sont entreprises contre l'Afghanistan, causant d'énormes pertes en vies et en biens. Ces contre-révolutionnaires sont entraînés à la guérilla, reçoivent des armes de différents pays, bénéficient de publicité grâce aux médias des pays impérialistes, reçoivent une importante aide financière et matérielle des pays et milieux impérialistes et réactionnaires. Ils ont été équipés d'émetteurs-radio à quelque 30 kilomètres au nord de Peshawar. Les prétendus dirigeants de ces insurgés et contre-révolutionnaires se rendent souvent aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans certains pays réactionnaires du Moyen-Orient afin de recevoir un appui financier et matériel, y compris un appui militaire.

Ce sont là les faits confirmés par les correspondants étrangers, et surtout les correspondants occidentaux, les médias pakistanais et des personnalités éminentes; en outre, nous avons saisi une grande quantité d'armes chez ces intrus, qui sont exposées à Kabul. Ces armes sont principalement d'origine américaine, britannique, égyptienne et chinoise.

Je ne vais pas abuser du temps de l'Assemblée en citant des dépêches de correspondants sur la question, étant donné que plusieurs représentants l'ont déjà fait. Je me contenterai de me référer aux dernières preuves fournies par le correspondant du New York Times, William Borders, qui, dans sa dépêche de Peshawar, publiée le 11 janvier, a dit que :

"M. Gailani et les autres opèrent avec une impunité relative sur le territoire pakistanais, tenant des conférences de presse pour dénoncer l'Union soviétique et ses sympathisants afghans et allant en avion du Pakistan vers d'autres parties du monde dans leur campagne d'appui international. Bien que les rebelles ne le reconnaissent pas publiquement, l'on croit, d'une façon générale, qu'ils obtiennent certaines de leurs armes ici, soit de sources pakistanaises, soit de contacts au Moyen-Orient, et les expéditions leur sont faites en Afghanistan par le Pakistan, en traversant une frontière montagneuse qui est sauvage, pas patrouillée et qui, d'une façon générale, n'est pas reconnue par les gens qui vivent le long de celle-ci."

M. Dost (Afghanistan)

Les milieux impérialistes et leurs alliés ont, de propos délibéré, déformé les faits pour faire aboutir dans la région leurs néfastes desseins. Comme le savent tous les Membres de l'Assemblée, les Etats-Unis ont concentré, dans la mer Arabe et le golfe Persique, 16 navires de combat, dont deux porte-avions à usage multiple transportant 160 avions, deux croiseurs et 3 destroyers et 3 frégates. De plus, un bâtiment de commandement et 7 navires auxiliaires se trouvent dans la région. Outre les bases militaires existantes dans la région, les Etats-Unis d'Amérique ont acquis de nouvelles bases dans la région, dont une en Egypte avec un rayon d'action qui comprend l'Afghanistan et l'Iran.

D'après des sources américaines, le Président Carter a demandé que des armes soient fournies rapidement au Pakistan. Le Secrétaire à la défense des Etats-Unis s'est rendu récemment en Chine où, d'après les sources américaines, les deux parties ont décidé de fournir des armes au Pakistan.

De l'avis de ma délégation, ces faits constituent une menace véritable à la sécurité et à la stabilité de la région. Les Etats-Unis visent ainsi à exercer des pressions sur les gouvernements de la région et à leur imposer leur volonté pour qu'ils agissent conformément aux diktats des Etats-Unis. Cet état de choses doit prendre fin et les peuples des pays de la région doivent pouvoir choisir librement leur mode de vie.

L'évolution de la situation au Pakistan est une source de préoccupation particulière pour la République démocratique d'Afghanistan, car la conduite du Pakistan dans le passé a laissé à désirer. Le Pakistan a été quatre fois en guerre avec son voisin et a offert aux Etats-Unis une base militaire à Badabir, Peshawar. La route du Karakoram, construite avec l'aide de la Chine à des fins stratégiques et militaires ne fait qu'accroître l'inquiétude de l'Afghanistan.

M. Dost (Afghanistan)

Les faits que je viens de citer constituent une ingérence évidente dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et l'attitude des milieux dirigeants du Pakistan va à l'encontre des dispositions de la résolution 31/91 dans laquelle l'Assemblée générale, au paragraphe 5 du dispositif, demande :

"à tous les Etats de prendre, ... les mesures nécessaires pour prévenir, sur leur territoire, tout acte ou toute activité hostile visant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un autre Etat;".

Cette résolution a été adoptée par 99 voix, dont celle du Pakistan. Il est intéressant de noter que seuls les Etats-Unis ont voté contre cette résolution et que la Chine était, de propos délibéré, absente au moment du vote. Nous comprenons mieux l'attitude adoptée à ce moment-là par ces deux pays.

Dans sa déclaration, prononcée le 11 janvier, le représentant du Pakistan a déformé certains faits concernant le prétendu problème des réfugiés. A ce propos, je voudrais dire qu'en juillet de l'année dernière, je me suis rendu, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères adjoint, au Pakistan où je me suis entretenu avec les autorités pakistanaises ainsi qu'avec le Président du Pakistan. Au cours de ces entretiens, j'ai exposé clairement les vues de l'Afghanistan sur les activités contre-révolutionnaires et sur le problème des réfugiés. Malheureusement, le Pakistan, pour des raisons propres à ses dirigeants, n'a même pas fourni les conditions minimales propices au retour des réfugiés ou pour mettre fin aux activités hostiles menées contre l'Afghanistan.

L'attitude du Gouvernement de l'Afghanistan à l'égard des réfugiés et de ses relations avec le Pakistan est très claire, et elle a été exposée dans la déclaration de politique générale adressée à la nation par Babrak Karmal, Président du Conseil révolutionnaire et Premier Ministre, dans laquelle il a dit :

"C'est pourquoi je déclare, compte tenu de la volonté de fer du peuple afghan, que tous mes compatriotes qui ont - en raison du régime tyrannique et despotique de Hafizullah Amin - cherché refuge à l'étranger ou qui ont entrepris, inconsciemment ou par esprit de vindicte, à l'intérieur du pays une lutte fratricide sur l'instigation d'opresseurs

M. Dost (Afghanistan)

ou d'ennemis locaux ou étrangers, sont invités honnêtement et sincèrement à rentrer, en toute liberté et en toute confiance, dans le pays pacifique de leurs ancêtres, l'Afghanistan chéri. Le nouveau Gouvernement national révolutionnaire d'Afghanistan déploiera tous les efforts humainement possibles pour créer les conditions propres à compenser les pertes morales et matérielles qu'ont subies tous nos compatriotes sous le régime de Amin et de sa clique.

Les peuples afghan et pakistanais entretiennent aussi des relations fraternelles. Le Gouvernement de l'Afghanistan fera, honnêtement et fraternellement, tous ses efforts pour éliminer tous les différends et les malentendus qui peuvent exister entre les deux pays en recourant à des négociations pacifiques avec les autorités pakistanaises."

Par conséquent les réfugiés, à condition qu'il s'agisse de véritables réfugiés, et non pas de personnes qui agiraient à des fins politiques, peuvent retourner dans leurs foyers. Les conditions de leur retour n'ont jamais été aussi favorables que maintenant. Qu'il me soit permis de rappeler à cette Assemblée que, dans les circonstances actuelles, si une aide était fournie au nom des réfugiés par l'intermédiaire d'organismes internationaux ou autres, elle serait utilisée principalement pour acquérir des armes, ce qui ne pourrait qu'accroître la tension actuelle et encourager les attaques armées en Afghanistan.

Le représentant du Pakistan a également affirmé que les forces afghanes avaient été désarmées par les contingents soviétiques. Cette affirmation n'est qu'une déformation de la situation qui règne actuellement parmi les forces armées afghanes. Ces forces luttent partout contre les envahisseurs et cela a été reconnu par le Département d'Etat de la défense des Etats-Unis.

En conclusion, je voudrais souligner une fois de plus que le Gouvernement de l'Afghanistan, en se fondant sur la solidarité et l'appui des pays amis, continuera de lutter pour son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale et contre l'agression et la provocation impérialistes.

L'Afghanistan poursuivra sa politique de non-alignement, continuera à entretenir de bonnes relations avec les pays voisins et à coopérer avec tous les pays et il luttera pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde entier.

M. NAIK (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : L'orateur que nous venons d'entendre a soulevé dans sa déclaration plusieurs questions, dont la plupart sont incorrectes, non fondées et sans rapport avec le problème essentiel qui a motivé la réunion de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Je voudrais donc rejeter catégoriquement toutes les insinuations faites par l'orateur qui m'a précédé, d'après lesquelles certains milieux auraient encouragé les prétendues activités subversives menées contre le Gouvernement afghan. Cette insinuation est contraire à la vérité. Il y a quelques minutes seulement, l'Assemblée générale, en adoptant à une majorité écrasante le projet de résolution dont elle a été saisie, a fait connaître clairement son opinion sur la véritable situation qui prévaut en Afghanistan.

Pour ce qui est du Pakistan, mon gouvernement a affirmé fermement et catégoriquement, en maintes occasions, la stricte adhésion du Pakistan à la politique de non-intervention et de neutralité dans les affaires de l'Afghanistan. Notre décision d'accepter les réfugiés afghans, dont le nombre dépasse actuellement 410 000, et de leur fournir un abri et les objets de première nécessité, a été entièrement motivée par des considérations humanitaires. Cela est également conforme aux conventions et pratiques internationales reconnues. Les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont visité plusieurs des quelque 30 camps qui ont été établis au Pakistan pour recevoir un si grand nombre de réfugiés. La présence de ces réfugiés représente un lourd fardeau, étant donné nos ressources très limitées, mais le Gouvernement du Pakistan n'a pas refusé et ne refusera pas d'assumer sa responsabilité internationale et islamique d'assistance humanitaire à ces réfugiés.

M. Naik (Pakistan)

Quant à notre politique à l'égard de l'Afghanistan et à l'égard des réfugiés afghans ainsi déracinés qui ont trouvé asile au Pakistan, elle a été indiquée très clairement dans la déclaration que j'ai faite au Conseil de sécurité, ainsi que dans la déclaration du Conseiller aux affaires étrangères du Gouvernement pakistanais prononcée ici, devant l'Assemblée générale, vendredi dernier. Afin de ne pas faire perdre trop de temps à l'Assemblée, je me bornerai à repousser encore une fois fermement et catégoriquement toutes accusations d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Comme le chef de ma délégation l'a dit au cours de cette session extraordinaire d'urgence, vendredi dernier :

"Le soulèvement continu du peuple afghan est un phénomène purement interne. Il exprime leur rejet d'une idéologie étrangère à laquelle ils n'entendent pas se soumettre. La résistance du peuple afghan a sa racine dans son attachement à l'Islam et dans sa profonde tradition nationale de lutte implacable contre l'impérialisme et le colonialisme et de sa volonté de ne jamais céder ou se soumettre à des conquérants étrangers."
(A/ES-6/PV.2, p. 63/65)

En conclusion, je voudrais rappeler que le problème des réfugiés afghans n'est pas de notre fait. Notre souci à leur égard est purement humanitaire, et nous souhaitons que le jour vienne où le calme et des conditions stables régneront en Afghanistan, qui permettront à ces réfugiés de retourner volontairement dans leur pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans l'exercice de son droit de réponse, et nous avons donc terminé l'examen du point intitulé "Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 2185ème à 2190ème séances, du 5 au 9 janvier 1980".

DECLARATION DU PRESIDENT POUR LA CLOTURE DE LA SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au terme de quatre journées de longs débats, cette sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est sur le point de se terminer. Dans ma déclaration d'ouverture de la session de jeudi 10 janvier, je disais que la session s'ouvrait en un moment où des événements troublants se produisaient, dont les répercussions, à l'échelle internationale, inquiétaient, ou devaient inquiéter, tous les Etats. Je soulignais, en même temps, la responsabilité qu'avait notre Assemblée, l'organe le plus représentatif des nations et des peuples du monde, de contribuer, de manière positive, à diminuer la tension et à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je soulignais également que cette contribution devait se faire conformément aux principes de la Charte de notre Organisation et aux décisions et résolutions adoptées et réaffirmées par l'Assemblée générale. Il n'est pas possible d'échapper à cet état de fait : si ces principes ne sont pas respectés, les relations internationales ne feront que se détériorer, et cela aura des répercussions imprévisibles.

Les débats approfondis de ces quatre derniers jours ont montré clairement que les Etats Membres ont parfaitement conscience du besoin impérieux de préserver un ordre international fondé sur la justice et le respect des principes et décisions prises d'un commun accord. Il s'est également dégagé de la discussion, de manière éloquente, que les Etats ont conscience de la lourde responsabilité qui incombe à l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a aussi reflété clairement le souci qu'avait la communauté internationale face à l'évolution de la situation en Afghanistan et elle a été le symbole de son désir collectif d'éliminer la crise affectant la région d'une manière générale, ainsi que de mettre un terme à la recrudescence de la tension, qui est de mauvais augure, entre les grandes puissances.

Les débats de l'Assemblée au cours de cette session extraordinaire d'urgence ont souligné, une fois de plus, que malgré les interprétations divergentes des événements et les points de vue opposés de certains Etats Membres, une considération primordiale s'est fait jour, à savoir que les relations entre les nations du monde doivent, à tout moment, être menées conformément aux normes

Le Président

communément admises des relations internationales, en adhérant rigoureusement aux principes fondamentaux consacrés dans la Charte et dans de nombreuses décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

Une chose est également claire : toutes les nations doivent, par-dessus tout et de toute urgence, s'employer par tous les moyens à empêcher que la situation actuelle ne se détériore encore. Nous vivons à une époque mouvementée où une transformation sans heurts, sur une base amicale, est recherchée d'urgence dans les relations internationales, à tous les échelons. Il est donc d'autant plus important de respecter résolument les principes que nous défendons et de faire triompher la cause que nous avons épousée par-dessus toute autre considération. La Charte des Nations Unies doit toujours être notre guide. La défense de ses buts et de ses principes doit être la responsabilité inéluctable et l'objectif bien déterminé de tous, forts ou faibles, riches ou pauvres.

La convocation de cette session dans le cadre des événements qui ont marqué une détérioration très nette de l'atmosphère internationale ainsi que l'intensité et l'âpreté des débats montrent clairement que le monde n'entre pas dans la décennie des années 80 dans l'esprit de paix, d'entente et de compréhension que j'avais espéré et dont j'ai parlé dans ma déclaration de clôture de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Au contraire, nous assistons maintenant à une escalade dangereuse de la tension, qui pourrait avoir des conséquences très graves dans de nombreux domaines. Il nous incombe donc à tous, au moment où cette session se termine, de contribuer, dans toute la mesure de nos possibilités, en notre qualité de Membres d'une Organisation vouée au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à inverser cette évolution. Il est fondamental pour la communauté internationale qu'elle s'efforce d'amener une décroissance de la tension car, manifestement, la voie de l'affrontement est lourde de conséquences imprévisibles.

J'exprime l'espoir sincère que les Membres continueront de tenir compte de toutes ces considérations après la conclusion de notre session.

Le Président

Enfin, je tiens à vous remercier tous de votre coopération et de votre aide. Je remercie aussi le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale ainsi que tous les fonctionnaires du Secrétariat pour leur concours, qui a assuré la bonne marche de cette session.

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

CLOTURE DE LA SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare close la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 50.



